

# Ville d'Antony

## Conseil Municipal

**24 septembre 2015**

La séance est ouverte à 20h20 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant.

- Il est fait appel des membres présents par Madame Fauret.

### **Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme SANSY à M. LE BOURHIS	Mme MACIERA-DUMOULIN à M. LEGRAND
M. ADDA à Mme BERGEROL	Mme COVI-HOUEMAVO à M. OLLIVRY
M. DURIEZ à M. MARTIN	M. CELESTIN à M. SENANT

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2015.**

**M. le Maire** : Vous avez bien sûr tous reçu le compte rendu de la réunion du 25 juin. Avez-vous des demandes de rectifications ? Il n'y en a pas.

**(Vote à main levée : Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)**

- **Liste des décisions prises pendant l'intersession.**

**Mme HAGEL** : Une question concernant le point n° 10 : Il s'agit d'une décision de nomination et de paiement d'un avocat pour un dossier dit de

catastrophe naturelle de 2009 contre le ministère de l'Intérieur et un pourvoi en Cassation. Un petit rappel pour que ce soit clair pour tout le monde : les caractéristiques géologiques du sous-sol Antonien sont bien connues, et depuis des années, lors des grandes sécheresses, les habitations d'Antony souffrent terriblement, certaines ont des fissures extrêmement importantes qui appellent à des travaux souvent très onéreux. Jusqu'en 2009, il y avait une procédure dite de catastrophe naturelle, ce qui faisait que l'Assemblée Nationale votait cet arrêté dans lequel était inscrite la ville d'Antony, ce qui permettait aux victimes de cette sécheresse de se retourner vers leurs assurances pour la prise en charge de leurs travaux. On compte à peu près 250 à 300 habitations sur la ville qui sont touchées par cette sécheresse, à des niveaux différents bien-sûr, or ce qui se passe aujourd'hui, c'est que comme la décision vous le dit, il s'agit d'un pourvoi en Cassation, c'est-à-dire qu'on est à la fin de la procédure judiciaire, on peut toujours espérer, c'est contre le Ministère de l'Intérieur, donc c'est quelque chose d'assez difficile, ma question, M. le Maire, est la suivante : Il s'agit à l'origine d'un arrêté pris par l'Assemblée Nationale...

**M. le Maire** : Non

**Mme HAGEL** : Si.

**M. le Maire** : Non, l'Assemblée Nationale ne prend pas d'arrêtés, elle vote des lois. Là ce n'est pas une loi.

**Mme HAGEL** : Est-ce que vous avez interpellé le député de la circonscription sur ce sujet qui concerne quand même 250 à 350 Antoniens, pour certains en très grandes difficultés, avec des travaux très importants à réaliser et pour lesquels pour l'instant il n'y a aucune solution. J'espère que Monsieur le député quand même très impliqué, puisqu'on le voit à toutes les inaugurations, très impliqué par ce qui se

passe dans la ville, est intervenu, donc je voudrais savoir, M. le Maire, si vous l'avez sollicité, et sinon quand est-ce que vous allez le faire ?

**M. le Maire** : C'est un sujet qui n'a rien à voir avec l'Assemblée Nationale. C'est une mesure qui a été prise...

**Mme HAGEL** : C'est quand même un député !

**M. le Maire** : C'est une mesure prise par l'administration pour éviter de payer pour les victimes de catastrophes naturelles, en tout cas celles de type sécheresse. Bien évidemment, quand il y a une grande tempête, un cyclone, elle paie toujours, mais il s'agit là d'un cas très particulier qui est la sécheresse et les conséquences sur l'argile de la sécheresse. Il s'agit donc simplement d'une manière très habile de la part de l'administration - peut-être du Gouvernement mais surtout de l'administration - de faire calculer l'effet de la sécheresse de manière telle que ça ne marche jamais.

**Mme HAGEL** : Surtout à Antony !

**M. le Maire** : Non, partout, pas seulement à Antony.

**Mme HAGEL** : Dans beaucoup de villes mais il y a quand même des villes...

**M. le Maire** : Dans les Hauts de Seine il n'y en a plus.

**Mme HAGEL** : Dans les Hauts-de-Seine, c'est vrai, il n'y a plus rien.

**M. le Maire** : Et je ne pense pas que ce soit pour des raisons politiques. Je pense que c'est vraiment parce que le mode de calcul du nouveau dispositif fait en sorte que pratiquement jamais n'est pris en compte le fait de la sécheresse. Nous avons donc fait un procès contre le Ministère de l'Intérieur qui est l'auteur de ce dispositif et malheureusement les juges ne nous ont pas donné raison. Pourtant on est intervenu à tous les niveaux de la jurisprudence mais visiblement la justice ne nous suit pas. On a beau expliquer que la manière de faire n'est pas forcément sans reproche, les juges ne trouvent rien à redire. Donc nous allons

maintenant en Cassation, après ça va être dur de continuer ... Nous verrons.

Cela dit, nous avons demandé aussi à l'Etat, en commençant par le Préfet et nous avons saisi l'Association des Maires des Hauts-de Seine pour commencer, on montera éventuellement plus haut. Vous savez que parfois il arrive que l'Association des Maires de France soit active, vous l'avez vu samedi dernier. Nous ferons en sorte que la question soit portée au plus haut niveau des élus locaux pour pouvoir peut-être faire infléchir le Gouvernement. Dans les circonstances financières d'aujourd'hui, ça m'étonnerait quand même un peu.

**Mme HAGEL** : Je profite du fait qu'internet soit présent pour dire qu'il y a une association des victimes sur la ville, les gens qui en auraient besoin peuvent la trouver sur internet. Merci.

**M. le Maire** : Et je continue de préciser que la ville soutient depuis le départ l'association des victimes et a pris en charge tous les frais juridiques depuis l'origine.

**Mme HAGEL** : Je confirme.

**M. le Maire** : Merci Mme Hagel.

**Mme HAGEL** : Vous pourriez quand même demander au député de la circonscription d'intervenir parce que je pense quand même que c'est son rôle.

**M. le Maire** : C'est le rôle d'abord des maires. Nous allons monter jusqu'au sommet de l'Association des Maires de France. Bien sûr il peut intervenir pour tout mais les députés ne sont pour rien dans cette affaire. C'est uniquement le Ministère de l'Intérieur.

**Mme HAGEL** : Je pense quand même qu'il pouvait intervenir, que c'est son rôle.

**M. le Maire** : Le jour où il sera ministre effectivement, il pourra intervenir... Attendons l'événement !

**Mme CHARRIER** : Je voulais poser une petite question sur la 6 qui est en page 1. Il s'agit d'une convention avec l'association Nouvelles Dimensions qui a perdu des salles, l'association perd 4 salles, donc on peut penser a priori que si elle perd 4 salles, il y a aussi une réduction en proportion de ses activités, donc on aimerait savoir.

Et d'autre part, c'est aussi en rapport avec les décisions 40 et 41 de la page 6 où on lui redonne une salle. Donc on sent certains flottements.

**M. le Maire** : Non, il n'y a pas de flottement, on avait trop peu dimensionné son besoin de salles. Nouvelles Dimensions l'an dernier y avait 5 salles, elle est passée à une, en fait elle a besoin de deux salles. Pourquoi elle a besoin de deux salles ? Simplement parce que, comme vous devez le savoir, on en avait parlé déjà, on a redéployé les missions des différentes associations qui oeuvrent sur la politique de la ville, la ville a repris certaines missions et l'association « La Grande Cordée » a repris une autre mission, et donc il y a moins besoin de salles pour l'association « Nouvelles Dimensions ».

**Mme CHARRIER** : On le supposait mais il n'y a pas eu de réunion, il n'y a pas eu l'occasion d'en avoir, on aurait certainement eu ces renseignements dans la commission.

**M. le Maire** : Vous le saviez.

**Mme HAGEL** : Sur la page 3, le point 23 et après le point 24.

Le point 23 : il s'agit de l'adoption d'une convention avec le département des Hauts-de-Seine pour la mise à disposition de locaux destinés à abriter les centres de distribution du réseau de communications électroniques THD, c'est-à-dire Très Haut Débit, THD Seine moyennant une redevance annuelle de 20 € ..... Alors ma question est : c'est un sujet extrêmement important, c'est très dommage que ça passe en décisions mais c'est normal, ce n'est pas vraiment la compétence de la ville, mais c'est un sujet très important pour les Antoniens et tous les Alto-

Séquanais, c'est une épopée qui dure depuis 2007, finalement le prestataire n'ayant pas assumé ses responsabilités, c'est en juin 2015 que le contrat a été cassé et que le département a repris possession... et si j'ai bien compris, le département a maintenant ouvert une régie pour maintenir l'activité ?

Dans une régie pour des prestations aussi particulières et techniques, il est fort probable que le conseil départemental n'a pas les compétences, n'a pas les agents pour gérer ce type de procédure, ce que je voudrais savoir, c'est pourquoi ils ont besoin déjà de locaux, combien de mètres carrés, et pour quoi faire précisément ? Alors que le prestataire n'a pas encore été choisi, je ne comprends pas comment ils cherchent déjà des locaux ? Est-ce que vous pouvez nous donner des informations ?

Je voudrais finir quand même parce qu'après, je ne sais pas si je pourrai reparler, c'est un sujet assez discuté sur le département notamment, mais je voudrais rappeler quand même qu'il y a un système public qui aurait pu être utilisé, le système du Sipperec qui aurait permis de faire la même chose en dépensant beaucoup moins. Merci M. le Maire pour vos réponses.

**M. le Maire** : Votre question me surprend parce qu'en général votre parti est pour la régie et contre la délégation de service public...

**Mme HAGEL** : Oui, je suis pour la régie, mais je suis étonnée parce que ce sont des compétences très spécifiques. Si demain, on veut mettre les cantines en régie, il va falloir qu'on embauche du personnel. Là, je ne pense pas qu'entre le 15 juin où la décision a été cassée au tribunal et le 1<sup>er</sup> juillet où le département a pris possession de l'ensemble des équipements, je ne comprends pas comment le département a pu tout d'un coup créer un service pour gérer quelque chose d'aussi spécifique.

**M. le Maire** : Il y avait déjà un service qui suivait la question, qui fait appel à des entreprises pour intervenir s'il le faut.

**Mme HAGEL** : Non, ce ne sont pas des entreprises pour le moment !

**M. le Maire** : Il fait appel à des entreprises pour intervenir, il passe des marchés, des MAPA... Il cherche actuellement un repreneur pour reprendre la DSP, il n'a pas encore trouvé mais il cherche, Mme Bergerol, conseillère départementale va vous répondre là-dessus, mais en ce qui concerne les questions posées, il y a un réseau sur Antony, il reprend le réseau sur Antony comme sur toutes les Hauts-de-Seine, et en plus il reprend les centres de distribution de réseau, ce sont des petites cabanes qui font 20 mètres carrés et pour lesquelles il va nous donner 400 €

Voilà, c'est tout petit, mais comme ça appartient au réseau, il reprend tout le réseau et tous les éléments annexes et il paie un loyer par conséquent pour cela.

**Mme HAGEL** : Combien il y en a ?

**M. le Maire** : Il y en a deux de 20 mètres carrés chacune et ça coûte 20 € le mètre carré de loyer, ce n'est pas très cher, la ville ne va pas s'enrichir avec ça...

**Mme HAGEL** : Tant que c'est en régie, il n'y a pas de raison que ce soit cher.

**Mme BERGEROL** : En effet, comme vous le dites, c'est une histoire à épisodes dont on n'est pas encore sorti. Malheureusement en effet le THD, même s'il progresse, n'a pas encore couvert la totalité du département et le tribunal, comme vous le savez, a cassé le précédent marché puisque le délégataire n'était pas à la hauteur, et là le marché a été relancé. De ce que j'en sais, il y a beaucoup de réponses, d'entreprises qui ont répondu mais je ne suis pas en mesure de vous donner plus de renseignements.

Quant à la régie, oui, elle est assurée par des employés du conseil départemental. Il y a quelques talents au niveau du conseil

départemental qui peuvent assurer le maintien de l'existant. Madame Lemmet qui a beaucoup travaillé dessus ne manquera pas de vous tenir au courant parce que c'est un sujet qui préoccupe beaucoup l'ensemble du conseil départemental.

**Mme HAGEL** : Et beaucoup de gens en général.

**Mme LEMMET** : Cet article, le 23, c'est simplement la reprise, comme disait M. le Maire, c'était occupé par l'ancienne société et le département le reprend. Alors moi je n'ai pas d'autres informations que Véronique Bergerol, sauf à dire que la régie fonctionne et qu'à ce jour, personne n'a été coupé, ce qui est quand même important. Le réseau est utilisé et il continue à être utilisé et à fonctionner.

**Mme HAGEL** : Merci. Une autre petite question rapide sur la même page, c'est le point 24 : Adoption de quatre conventions entre l'association Le Golf de l'Yvette et la ville d'Antony pour l'organisation de 3 demi-journées et d'une journée complète golf dans le cadre des stages de l'école municipale des sports. Est-ce que vous pouvez nous dire, M. le Maire, combien de personnes cela concerne ?

**M. le Maire** : Est-ce que M. Le Lamer a la réponse ? Ce sont les stages de l'école municipale des Sports.

**Mme HAGEL** : Oui mais je voudrais savoir combien de personnes cela concerne.

**M. le Maire** : On vous le dira.

**Mme HAGEL** : Parce que je connais les prix et je sais que c'est très cher, et donc compte tenu du tarif, pour moi, là, il y a deux personnes. Donc je voulais savoir si c'était plus quand même car deux personnes sur une ville de 62.000 habitants, ce n'est quand même pas beaucoup !

**M. le Maire** : 25 à 30 enfants par demi-journée.

**Mme HAGEL** : 25 à 30 enfants, d'accord.

**M. le Maire** : Il n'y en a pas 2, c'est dix fois plus. Et on discute les prix !

**Mme HAGEL** : Ce n'est pas pour moi, je n'ai pas d'objectif de ce type et je n'ai pas le temps. Quand je serai à la retraite, quand je ne serai plus élue... bénévole, élue bénévole. On nous offre les cartes de visite, mais on nous fait venir au mois de juillet pour des réunions très importantes, et on n'a pas la moindre indemnité, c'est ça l'opposition. Merci Monsieur le Maire.

**Mme CHARRIER** : J'aurais une question sur la 8 : Il s'agit de l'organisation d'un stage de perfectionnement en anglais, organisé par l'Espace Jeunes, le 11, au mois de juillet. C'est très bien. Simplement, on aurait voulu savoir d'une part combien de jeunes en ont bénéficié ? D'autre part comment a été faite en amont l'annonce de cette opportunité ? Et savoir si les jeunes qui en ont le plus besoin ont été, j'allais dire, également répartis sur le territoire, est-ce qu'il y avait des enfants de Guillebaud, des enfants de La Fontaine et des enfants du Noyer Doré ? Merci.

**M. le Maire** : M. Passeron a-t-il la réponse ?

**M. PASSERON** : Oui j'ai quelques éléments de réponse. C'est un nouveau prestataire avec qui on a passé une convention. D'après mes informations, le stage était complet : 6 places étaient proposées. Comme c'était un nouveau stage, on a commencé avec un petit nombre de places, et puis les critères d'attribution des places ont été les mêmes pour tous les stages, c'est en fonction de l'ancienneté, si les jeunes ont déjà fait des stages dans l'année, en fonction également des quartiers, en fonction également de la répartition filles/garçons, etc. Il y a plusieurs critères qui rentrent en compte.

**Mme CHARRIER** : Justement, au niveau des quartiers il serait intéressant de savoir s'il y a une bonne irrigation de ces informations, si le 11 résonne bien sur l'ensemble des quartiers.

**M. PASSERON** : Les quartiers sont pris en compte également dans les critères de répartition des stages, parce que c'est vrai que la plupart des stages d'été, depuis quelques années, sont complets, il y a même des stages qui ont été rajoutés cette année au mois de juillet : 4 stages ont été rajoutés cette année, suite à une forte demande. Donc les critères ont été encore plus respectés et ça, c'est très important.

Concernant la communication, la communication a été faite dans la plaquette, sur le site internet, sur des affiches, comme d'habitude. Pourquoi, vous avez l'impression que ce n'était pas assez ?

**Mme CHARRIER** : Non, je n'ai pas d'impression. Simplement si c'est marqué à certains endroits où les jeunes ne vont pas, ça n'a pas de résonance.

**M. PASSERON** : Si, on a bien informé puisque les stages étaient complets, et il y a une plaquette qui a été éditée, et comme pour tout ce que est nouveau, de toute façon, il faut toujours un temps d'adaptation et d'habitude pour les parents.

**Mme CHARRIER** : J'aurais encore d'autres questions, une sur la 31 : la décision 31 qui se situe à la page 4 : il s'agit du spectacle de Noël. C'est un spectacle pour les écoles, les écoles maternelles et les écoles élémentaires de la ville d'Antony pour un montant de 37.352 €. D'abord on aurait voulu savoir de quoi il s'agissait ? Qu'est-ce que c'était comme spectacle ? Deuxièmement si le spectacle était diffusé dans chaque école ? Et s'il n'y avait pas la possibilité de faire des regroupements ? Je ne sais pas si c'est le cas, est-ce qu'il n'y avait pas la possibilité de faire des regroupements peut-être pour diminuer le coût ?

**M. le Maire** : Isabelle Rolland va vous répondre.

**Mme ROLLAND** : J'ai mal compris votre question au niveau des regroupements ?

**Mme CHARRIER** : Le prix est fonction du nombre de représentations ?

**Mme ROLLAND** : Oui.

**Mme CHARRIER** : Je pense que s'ils le font dans chaque école, ça coûte pour chaque école.

**Mme ROLLAND** : Non, ce n'est pas du tout ce qui se passe. Aujourd'hui le spectacle qui a lieu depuis l'année dernière a lieu à Vasarely. donc Vasarely est plein. On le remplit plusieurs demi-journées d'affilée, en l'occurrence pour cette année ce sera du 7 au 18 décembre, et donc on regroupe pour les questions de transport par exemple, en effet on regroupe des écoles du même secteur, c'est toute une organisation qui est faite en amont entre le service culturel et le service éducation, et maintenant c'est quelque chose qui tourne bien. Avant ça se passait au Conservatoire, maintenant on a cette grande salle, ce qui permet d'avoir une jauge plus importante et donc de limiter le nombre de spectacles.

Cette année, pour votre information, c'est le chanteur Robinson qui sera invité pour les Maternelles et les Élémentaires. Alors que les années précédentes, en Maternelle on leur proposait un spectacle au cinéma, au Sélect, enfin une projection avec animation, et cette année, Robinson chantera à la fois pour les Maternelles et les Élémentaires en adaptant bien entendu son spectacle en fonction de l'âge du public.

**Mme CHARRIER** : Merci. J'avais une autre question à propos de la 40 : encore une question qui porte sur la politique de la ville, vous savez que ça m'intéresse beaucoup. C'est à propos d'une convention avec l'association « La Grande Cordée » pour l'organisation d'ateliers de remobilisation des fondamentaux. J'aurais voulu savoir de quoi il s'agissait à propos de ces fondamentaux ? Est-ce qu'il s'agissait des fondamentaux de l'Education nationale ? Et dans ce cas ... Vaste problème, comme vous dites, M. Charrieau, dans ce cas, est-ce que l'association dispose d'un personnel habilité à remobiliser ces fondamentaux ? Merci.

**M. le Maire** : Alors M. Aït-Ouaraz va vous répondre.

**M. AÏT-OUARAZ** : En effet il s'agit de différents ateliers de remobilisation de fondamentaux, mais plutôt à destination de l'insertion professionnelle. C'est-à-dire qu'on va accompagner les jeunes dans la présentation des vraies attentes des employeurs, comment se conformer à ces différentes attentes, comment se présenter correctement à différents entretiens d'embauche, etc... Donc c'est plus autour de l'insertion professionnelle.

**Mme CHARRIER** : Cela n'a donc rien à voir avec les fondamentaux de l'Education Nationale.

**M. AÏT-OUARAZ** : Exactement.

**Mme HAGEL** : Deux autres questions rapides : la 52 : Adoption de conventions de partenariat avec l'auto-école Antony centre de conduite d'Antony dans le cadre du dispositif de l'aide au permis de conduire citoyen pour l'année 2015/2016. Est-ce que vous pouvez nous donner un petit bilan de ce dispositif pour 2014/2015, parce que c'est un dispositif assez intéressant et important ? On aimerait savoir combien de personnes ont pu en bénéficier ? Peut-être, si ce n'est pas trop demander, l'âge, ce sont des jeunes, des moins jeunes ? Cela nous paraît important.

**M. PASSERON** : Je vous donnerai plus d'informations précises la prochaine fois, je crois qu'il y a eu deux ou trois jeunes qui ont été accompagnés dans le cadre du permis de conduire en 2014. Mais je vous donnerai plus d'information prochainement.

**Mme HAGEL** : D'accord. C'est dommage qu'il n'y en ait pas davantage, parce qu'il y a certainement des besoins, non ? Ce sont les associations qui connaissent le mieux, et les organismes qui connaissent les jeunes, qui vous les envoient, je présume ? Mais on peut penser qu'il y a quand même pas mal de besoins à ce niveau-là, non ?

**M. PASSERON** : Je ne sais pas. Je vous répondrai plus précisément.

**Mme HAGEL** : D'accord. Je vous remercie pour vos précisions ultérieurement.

Une dernière question et je m'arrête : C'est la 64 : Adoption d'une convention avec le cinéma Le Rex de Châtenay-Malabry afin d'inscrire le cinéma Le Sélect au sein du dispositif « Ecole et Cinéma ». Mme Rolland je suis étonnée parce que j'ai l'impression qu'on passe par Le Rex pour rentrer dans le dispositif « Ecole et Cinéma » ?

**Mme ROLLAND** : C'est comme cela, ça a toujours existé. C'est le cinéma référant du bassin sud des Hauts-de-Seine et ça a toujours existé.

**Mme HAGEL** : C'est vrai que ce cinéma a une ancienne tradition à ce niveau-là.

**M. le Maire** : Nous également.

**Mme HAGEL** : Mais oui, nous également, c'est pour cela que j'étais étonnée.

**M. le Maire** : De toute façon, ça ne change rien. Cela ne coûte pas un centime de plus de passer par Le Rex, il n'y a pas de prélèvement d'impôt au passage.

**Mme HAGEL** : Oui, j'imagine quand même. Je vous remercie.

**M. RUFAT** : Je voulais aborder la n° 50 : Attribution du marché pour la consolidation par injection gravitaire au 84 de la rue de Châtenay. De quoi il s'agit ? C'est un montant assez élevé de 370.000 € hors taxes.

**M. le Maire** : Il s'agit de la construction du futur dépôt de voirie qui sera situé près du cimetière, à un endroit où effectivement il y a des trous.

**M. RUFAT** : Donc ça vient en supplément du marché initial ?

**M. le Maire** : Non, c'était prévu dès le départ et ça rentre dans le coût global des travaux mais c'est un élément important du coût des travaux, ça ne vous a pas échappé. Mais c'est le cas de tous les particuliers qui

veulent construire dans ce quartier. Les habitants du quartier en sont bien conscients.

**M. RUFAT** : Très bien.

**M. FEUILLADE** : Sur la 45 et la 46 : conventions à titre gratuit dans la zone d'activité au profit de la ville, un ensemble de bureaux et de terrains, quels services municipaux sont installés sur ces terrains ?

**M. le Maire** : Il n'y a rien de nouveau, simplement la ville a rendu à l'EPF des locaux que l'EPF avait achetés et nous en avait confié la gestion, c'est l'EPF qui maintenant assure lui-même la gestion, et comme nous y avons installé le club de tir à l'arc, privé de gymnase, comme vous le savez et le local du club de cyclisme, nous avons demandé à reprendre ces locaux pour ces deux associations, gratuitement, puisqu'ils étaient gratuits jusque là avec nous. L'EPF a accepté.

D'autres questions ?

**- Décisions d'intention d'aliéner.**

**Mme CHARRIER** : J'ai une question à la page 2, c'est à propos de la vente d'un local commercial au Parvis du Breuil. Le centre commercial est toujours en difficultés, la réhabilitation n'avance pour ainsi dire pas, des commerces sont en vente, Monsieur le Maire, pourquoi est-ce que vous ne préemptez pas pour avoir la main sur les décisions qui seront prises dans le centre commercial et procéder à une réhabilitation digne de ce nom ?

**M. le Maire** : M. Hubert va vous répondre.

**M. HUBERT** : En l'occurrence pour ce local commercial-ci, il n'y a aucune raison de préempter. Il s'agit du local de boulangerie, avec continuation de l'activité, donc en l'espèce, c'est un des locaux qui fonctionnent, il n'y a aucune raison de préempter puisque le successeur achète les murs et continuera d'exercer l'activité.

**Mme CHARRIER** : Il y a un changement de propriétaire ?

**M. HUBERT** : Oui, de propriétaire et d'exploitant.

**Mme CHARRIER** : Oui, d'exploitant. C'est intéressant en effet qu'un boulanger reste dans cette zone, c'est une bonne décision.

J'avais une autre question aussi sur la page 34 où il y a une vente de bâtiment qui correspond, si j'ai bien vu, à la crèche Framboisine. C'est au 38/40 avenue Raymond Aron. J'aurais voulu savoir qu'est-ce que devenait la crèche Framboisine ? Où est-ce qu'ils exercent leur activité en attendant la construction de la nouvelle crèche avenue Pajeaud, dans les locaux de PITCH ? Et est-ce que des berceaux ont disparu ? Enfin à l'heure actuelle, qu'est-ce qu'elle fait ?

**M. le Maire** : Les choses avancent lentement comme vous le savez dans ce domaine, je pense que le bâtiment sera là encore longtemps après le départ de la crèche Framboisine.

**Mme CHARRIER** : Mais donc la crèche continue à fonctionner à l'intérieur, même avec la vente ?

**M. le Maire** : Oui, et elle déménagera dans deux ans, j'espère, peut-être même avant deux ans parce que les travaux avancent assez vite en ce moment. La crèche Framboisine déménagera dans ses nouveaux locaux et là, l'immeuble pourra être démoli. Mais enfin c'est long.

**Mme CHARRIER** : Oui, bien sûr. Merci.

**Mme HAGEL** : D'abord, je voudrais remercier car en commission nous avons eu des réponses à beaucoup de nos questions,

**M. le Maire** : De la part de qui ?

**Mme HAGEL** : De la part à la fois des élus présents et du personnel de la ville dont nous n'avons jamais douté des compétences.

Page 21, c'est quelque chose qu'on ne peut pas vous reprocher si vous n'étiez pas au courant, je suis allée faire mon enquête et je vais vous en parler : il est noté le 46-56 rue Prosper Legouté 4 chambres entre 9 m2 et

12 m<sup>2</sup> pour un prix de 235.000 €, on a demandé à la commission qu'est-ce qu'il en était pour ce bien, comme personne n'était au courant, j'ai fait mon enquête ce matin même et je suis tombée sur le conseil syndical en plein travail, donc j'ai pu vraiment avoir accès au lieu. Je vous explique : C'est dans une résidence qui est à côté du Parc Heller, donc une résidence de standing... oui de standing, on peut presque dire, et dans les deux bâtiments du fond, au rez-de-chaussée, il y a effectivement deux ensembles de quatre chambres de 9 à 12 mètres carrés avec des toilettes, enfin des sanitaires, j'utilise le terme de « sanitaires » parce qu'il n'y a pas d'autre mot, il faut bien appeler cela sanitaires, enfin ce sont des sanitaires communs.

Alors, deux choses : les sanitaires sont dans un état épouvantable, je pense que les services de l'hygiène devraient y faire un tour, un « bon tour » ! Deuxièmement, c'est de type habitat indigne puisque pour 9 mètres carrés, j'ai rencontré le locataire, avec des toilettes et des sanitaires communs, je peux vous garantir que moi, la douche, c'est tout juste si j'y rentre, évidemment quand on pèse moins, peut-être, mais c'était ridiculement petit et dans un état épouvantable, et vous savez combien, pour 9 mètres carrés, Monsieur le Maire ?

**M. le Maire** : Non.

**Mme HAGEL** : 433 € par mois, charges comprises. Le jeune homme qui était là avait l'air vraiment d'être là parce qu'il n'avait pas d'autre solution, content d'avoir un toit quand même sur la tête, et tout est à l'avenant. Alors les deux biens ne sont pas dans le même état, mais je pense quand même qu'il faudrait que les services de l'hygiène fassent quelque chose, et deuxièmement, Monsieur le Maire, vous avez beaucoup critiqué Cécile Duflot mais je crois que l'encadrement des loyers, quand même, aurait du bon parce, que j'appelle ça des marchands de sommeil, et lorsque j'ai parlé avec les gens du conseil syndical, ce qu'ils m'ont dit des

propriétaires : « ce sont des hommes d'affaires ». Eh bien si c'est ça les hommes d'affaires ! Enfin voilà. C'est sur notre ville, ce n'est pas loin, on a de l'habitat de ce type, et à deux kilomètres on a des camps de Roms où les gens vivent dans des états épouvantables. On n'a pas besoin d'aller très loin.

**M. le Maire** : Bien. Je prends note de votre signalisation. Pas d'autres questions ?

**M. FEUILLADE** : J'ai une question de portée plus générale concernant les DIA. Ce sont les locaux de la Chambre de Commerce qui sont situés sur la place du marché. Ce sont des locaux, on l'a toujours dit, extrêmement importants pour le devenir du commerce local. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est puisqu'ils sont en vente ? Est-ce que vous avez des informations sur les éventuels repreneurs, et si les éventuels repreneurs ne convenaient pas effectivement à la démarche municipale, et vous l'avez déjà fait à quelques occasions, est-ce que la ville entend préempter pour garantir un commerce de proximité qui convienne et qui génère effectivement une activité commerciale adaptée sur le centre ville ?

**M. le Maire** : Vous parlez des locaux de la Chambre de Commerce ?

**M. FEUILLADE** : C'est cela Monsieur, les locaux de la Chambre de Commerce.

**M. HUBERT** : Ce que je peux vous dire sur le sujet, c'est qu'actuellement la vente par la Chambre de Commerce est en cours et qu'ils ne manquent absolument pas d'offres. Alors on ne peut pas en dire beaucoup plus dans la mesure où la vente est en cours, mais la plupart d'entre elles sont des offres de nature commerciale. Après, c'est une vente de privé à privé.

**M. FEUILLADE** : Merci. Moi, j'ai connu un précédent conseil municipal où la maire adjointe au commerce était extrêmement attentive et je me

souviens ce qu'elle nous disait : elle nous avait fait acheter, de mémoire, un petit commerce sur l'avenue parce qu'elle ne voulait plus d'opticiens, elle ne voulait plus d'agences immobilières, pas de banques, elle ne voulait pas plein de trucs, elle voulait du commerce de bouche, du commerce de ce dont les habitants ont besoin en centre ville. Et donc elle menait une action à laquelle il faut rendre hommage pour que ce petit commerce de proximité résiste et soit implanté. Effectivement, là où sont les locaux, il doit y avoir des affairistes, je n'en doute pas un instant. Ce n'est pas cela dont je parle, je pense qu'ils n'auront pas de problèmes pour vendre ces locaux mais nous, vous, quelle nature de commerce vous voulez maintenir ou développer dans ce centre-ville ?

C'est un hommage qu'on peut lui rendre, à Madame Marlet, l'ancienne maire adjointe, tout sauf les banques, les opticiens, les agences immobilières, etc... elle se battait pour que dans ce centre-ville vive un vrai commerce de proximité. D'où ma question : si jamais ça ne vous convenait pas, est-ce que la ville ferait comme elle le faisait du temps de Mme Marlet, est-ce que vous mettriez votre droit de préemption ?

**M. le Maire** : On ne l'a fait qu'une seule fois et c'était pour le cinéma. C'était pour recaser un commerçant que l'on évinçait et qui nous gênait puisqu'il tenait un emplacement qui devait revenir au cinéma. C'était pour le recaser dans le cadre de la construction d'un équipement public. Ce n'était pas à l'époque une politique générale de la ville, mais vu l'importance stratégique du lieu, il est clair que si ce n'était pas un commerce de proximité, et de convivialité, ce que nous voulons pour la future place du marché, il est clair que la ville interviendrait.

**M. HUBERT** : Dans tous les cas et outre les déclarations d'intention que vous lui prêtez, je ne doute pas que Mme Marlet sera sensible à l'hommage que vous lui rendez, néanmoins on rencontre de façon très régulière la Chambre de Commerce et on lui a déjà fait part à de

nombreuses reprises du fait qu'on tenait effectivement à ce que le local soit pourvu par une activité commerciale. On les a rencontrés déjà à deux reprises lors du premier semestre, la période d'émission des offres est en cours et on ne manquera pas de se tenir au courant de l'avancement de cette affaire, c'est évident.

**M. le Maire** : Il n'y a pas de DIA encore sur ce sujet.

**M. FEUILLADE** : Non mais il vaut mieux prévoir, il faut mieux prévenir que guérir. Quand c'est trop tard, c'est trop tard !

**Mme HAGEL** : Monsieur le Maire, une petite question : vous avez parlé de cette place qui est quasiment la place centrale de notre ville et pour laquelle si j'ai bien lu, vous avez des projets, est-ce que ces projets pourront être présentés aux citoyens que nous sommes avant qu'ils ne soient réglés, avant qu'ils ne soient terminés, avant qu'ils ne soient définitivement clos ? Est-ce qu'on va pouvoir discuter de ce sujet, pas seulement d'ailleurs dans cette enceinte mais aussi, dans la ville, avec les citoyens ?

**M. le Maire** : Bien sûr, comme chaque fois que nous réalisons des projets. Au départ ils sont toujours concertés avec les habitants. La RUA par exemple...

**Mme HAGEL** : Au départ, vous avez dit « au départ » ...

**M. le Maire** : A l'heure actuelle, pour la RUA, il n'y a pas encore de projet précis...

**Mme HAGEL** : Oui mais ce n'est pas tout à fait pareil, la RUA.

**M. le Maire** : Il n'empêche que sans avoir de projet précis, on a lancé une concertation.

**Mme HAGEL** : Oui mais là, c'est votre projet. Et c'est une ZAC, la RUA.

**M. le Maire** : Ce sera la même chose pour la place Firmin Gémier. Cela va de soi.

**Mme HAGEL** : Ecoutez, on verra. On espère. C'est quelque chose d'important, donc on espère.

**M. le Maire** : Bien Sûr, vous verrez. Plus d'autres questions ?

Nous passons donc à l'ordre du jour.

**M. FEUILLADE** : Excusez-moi, Monsieur le Maire, je crois que vous avez rajouté une délibération à l'ordre du jour, la question 17.

**M. le Maire** : Oui, c'est la question 17, nous en parlerons au moment de la question 17.

**M. FEUILLADE** : Non...

**M. le Maire** : Si, on en parlera au moment de la question 17.

**M. FEUILLADE** : Monsieur le Maire, l'article L 2121.12 du code général des collectivités territoriales vous demande de demander au conseil municipal de bien vouloir se prononcer préalablement à l'ouverture du conseil sur l'inscription d'une délibération, apparemment celle-ci frappée du caractère d'urgence puisqu'elle ne nous est pas parvenue dans les délais légaux de cinq jours, elle nous est parvenue avant-hier, un jour franc, et donc il convient effectivement que vous sollicitiez l'avis du conseil municipal pour inscrire cette délibération à l'ordre du jour, et si vous ne le faisiez pas, elle serait frappée de nullité.

**M. le Maire** : La délibération ?

**M. FEUILLADE** : La délibération, oui.

**M. le Maire** : D'accord.

**M. FEUILLADE** : Donc je vous invite à respecter les règles du code des collectivités territoriales.

**M. le Maire** : Très bien. La question dont vous parlez, effectivement, c'est une lettre que j'ai reçue il y a deux jours, le 22, on est le 24, du Préfet de Région Ile de France qui l'a envoyée à tous les maires de la future Métropole, tous les maires du territoire de la future Métropole créée par la loi NOTRe, lettre dans laquelle il demande l'avis des communes, des

conseils municipaux de toutes les communes concernées, sur leur participation à un territoire. Toutes les communes concernées par la Métropole devront entrer dans un territoire. Le Préfet de Région, après pas mal de consultations informelles, a maintenant l'obligation, avant de faire signer par l'Etat le décret sur les territoires, de consulter d'abord toutes les communes, et donc il nous demande notre avis dans un délai d'un mois à compter du 22 septembre, date de réception de ce projet.

Nous avons le choix entre deux solutions, enfin trois solutions parce que le maire de Puteaux a trouvé une troisième solution : j'aurais pu annuler le conseil municipal d'aujourd'hui et le reporter à une date ultérieure, même très ultérieure, dans le mois correspondant. C'est ce qu'a fait le Maire de Puteaux, elle avait peut-être des raisons très personnelles de le faire.

En ce qui me concerne, j'ai considéré que le plus simple était d'ajouter une question à l'ordre du jour, même si la question a été posée avec quelques jours de retard par rapport à ce qu'elle aurait dû. Si on avait reçu la question avant vendredi dernier, on aurait pu l'inscrire juridiquement dans l'ordre du jour de ce conseil municipal, mais puisque nous ne l'avons reçue qu'avant-hier, soit nous annulions celui d'aujourd'hui mais ce n'était pas possible, soit nous reportions la question à un autre conseil municipal, donc nous organiserions un conseil municipal spécial uniquement consacré à cette question.

Alors je vous pose la question : est-ce que vous voulez maintenir ce conseil ?

**M. FEUILLADE** : Non, Monsieur le Maire, la seule chose que je vous demande, puisque j'entends ce que vous dites, si ça passe dans trois semaines, je pense que ça ne changera rien...

**M. le Maire** : Non

**M. FEUILLADE** : Je voulais vous l'entendre dire, donc ça ne changera rien, en tout état de cause, ce que vous devez faire, c'est demander ici, à l'assemblée délibérante, préalablement si elle est d'accord d'inscrire cette question à l'ordre du jour en dehors des règles normales. Je rappelle que le Préfet de Région ne vous demande pas de procédure d'urgence.

**M. le Maire** : Non.

**M. FEUILLADE** : Il vous demande effectivement de la présenter dans le mois qui vient. Donc j'entends bien que pour des raisons de commodités, et puis je le dirai aussi comme je le pense parce que finalement, dans cette affaire-là, plus les citoyens sont tenus à l'écart de l'information, de la réflexion, de la concertation, de la consultation, mieux ça arrange et les uns et les autres, donc on passe ça, allez hop, à toute allure !

Donc je vous demande : vous demandez à l'assistance ici de se prononcer préalablement. Personnellement, je le dis, je ne prendrai pas part au vote, comme cela vous aurez l'unanimité certainement, mais je ne me rendrai pas, moi, complice de ce genre de manoeuvre qui vise à faire passer un projet comme ça à la va-vite alors que ça concerne les citoyens au premier chef. Voilà ce que je vous demande : vous respectez la loi, vous demandez à l'assemblée de bien vouloir inscrire cette délibération à l'ordre du jour.

**M. le Maire** : Je ne m'attendais pas à une telle proposition de la part d'un supporter du gouvernement actuel !

**M. FEUILLADE** : Monsieur le Maire, vos provocations, ça commence à faire beaucoup !

**M. le Maire** : Non, ce n'est pas une provocation !

**M. FEUILLADE** : Comme j'ai entendu à la télévision hier : Ras le bol ! Si vous comprenez ce que je veux dire.

**M. le Maire** : Très bien. Belle formule, M. Feuillade, que nous partageons aussi. Donc qui est-ce qui souhaite intervenir ?

**M. RUFAT** : Ce que je comprends, et ce que l'on avait dit avec Jean-Marc Feuillade, c'est que dans cette affaire, c'est quand même un sujet qui est relativement important sur lequel on n'a pas eu le temps de débattre en amont avec vous et avec les citoyens. On découvre un texte. Et M. le Préfet, il fait ce qu'il peut, vous avez dit qu'il avait eu plein de réunions informelles avant, il le fait le 22, il donne un mois à tout le monde, chacun peut s'arranger pour le caser comme il veut dans son agenda, il ne va pas regarder tous les agendas des conseils municipaux de toutes les villes, des cent villes qui sont concernées, pour essayer de le mettre au bon moment, donc il fait ce qu'il peut et c'est aux maires ensuite de s'adapter. Vous avez voulu forcer la main par commodité, on le comprend, mais simplement on se retrouve dans une situation d'avoir un dossier qu'on n'a pas eu le temps de préparer, et on vous l'a déjà dit plusieurs fois, c'est pour cela qu'il y a cet élément d'humeur. On considère que c'est peu respectueux vis-à-vis des élus et des citoyens de présenter un dossier aussi important, un dossier qui va engager la vie politique et administrative de notre ville pendant des années, c'est peu respectueux de le passer comme cela, en catimini.

**M. le Maire** : Donc vous souhaitez un report ?

**Mme HAGEL** : Non, pas un report.

**M. le Maire** : Si, écoutez, on n'a pas le choix ... le prochain conseil municipal est début décembre. Est-ce que vous voulez revenir début octobre ?

**M. FEUILLADE** : Vous faites une consultation sur cette délibération et on verra qui est pour et qui est contre le fait de la mettre à l'ordre du jour. Je pense que vous aurez la majorité.

**Mme HAGEL** : Pour compléter ce qu'ont dit mes amis, notre questionnaire principal, c'est que c'est un sujet très important qui passe très vite et qu'on n'a pas eu le temps de discuter avec les citoyens,

et aussi dans cette enceinte. Par contre, sur le plan purement technique, que vous présentiez ça ce soir, je pense qu'effectivement c'est la solution je dirais la plus pratique pour tout le monde, pour éviter un conseil exceptionnel. Ça, on le comprend bien, et on ne votera pas contre, en tout cas moi, je ne voterai pas contre.

Par contre, je regrette, et nous sommes tous d'accord sur ce point, nous regrettons qu'aucun débat n'ait été organisé avec les citoyens sur une réorganisation qui va changer énormément de choses. Voilà. C'est tout.

**M. le Maire** : Mais je suis tout à fait d'accord avec vous. Au départ, ce qui était prévu au printemps dernier, c'était effectivement que le préfet nous envoie ses propositions avant la fin du printemps, et qu'on ait un mois ou deux, pour en saisir la population. Une procédure de concertation avait été prévue. Visiblement les responsables gouvernementaux ont envie de créer la Métropole très vite et ne laissent pas le temps de réfléchir. En tout cas ce qui est sûr, c'est que la procédure prévue au départ, qui devait laisser le temps de consulter les habitants, n'a pas été appliquée. Je le déplore comme vous. Je n'étais pas pour ma part pour le démarrage de la Métropole au 1er janvier. J'étais d'accord pour attendre encore un an. D'ailleurs comme Claude Bartolone, je crois savoir qu'il était d'accord aussi pour cela. Moi j'étais d'accord pour attendre le plus longtemps possible, et même d'attendre jusqu'aux Calendes ! Voilà.

Maintenant on a un choix entre deux solutions pratiques, techniques, aujourd'hui ou d'ici le 22 octobre. Si on ne vote pas aujourd'hui, il y aura un conseil spécial. Pensez-vous qu'il soit vraiment utile de faire un conseil spécial ? Mais sur le fond, je suis d'accord avec vous, totalement.

**M. CHARRIEAU** : Je voulais juste dire que vous inversez un petit peu les rôles, et moi je suis un peu choqué que vous fassiez le procès au maire de vouloir passer en catimini une délibération alors que quand même, on est soumis à un Gouvernement qui nous fait des lois qui changent tous

les jours, mais vraiment tous les jours, qui ne sont toujours pas claires pour une mise en place au 1er janvier ; et donc si on est obligés comme cela d'ajouter des délibérations au dernier moment, c'est peut-être aussi parce que la réforme territoriale qui, je suis tout à fait d'accord avec vous, est très considérable dans le quotidien des citoyens, est vraiment menée à la hussarde et avec de grands coups de barre dans tous les sens par un Gouvernement qui ne sait même pas où il veut aller, et qui en plus va rajouter encore une couche à notre millefeuille administratif. Sous prétexte de simplification, on rajoute une couche supplémentaire, des couches supplémentaires, et donc ne faites pas le procès au maire de vouloir rajouter une délibération alors que justement on veut simplifier un petit peu en ne convoquant pas un deuxième conseil municipal. Donc veuillez vous retourner vers le Gouvernement pour critiquer : c'est une conséquence de ses... de sa navigation à vue !

**Mme HAGEL** : Monsieur Charrieau, je ne suis pas ici pour critiquer le Gouvernement, je peux le faire ailleurs. D'accord ? Et je ne me gêne pas de le faire. Ici, je ne suis pas là pour ça. Je voudrais vous dire simplement une chose : vous êtes trop jeune, j'ai vécu la décentralisation de Monsieur Deferre, je peux vous dire que ça s'est passé autrement.

**M. CHARRIEAU** : Je suis d'accord avec vous...

**M. le Maire** : Mais nous sommes tous d'accord. En 1982 ça s'est très bien passé, en 2015 beaucoup moins bien. Tout le monde est d'accord là-dessus.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir sur ce sujet important ?

**M. MEUNIER** : J'aurai l'occasion d'intervenir, Monsieur le Maire, si la délibération est soumise au vote de ce conseil.

**M. le Maire** : D'accord. Donc nous allons le soumettre au vote de toute façon. est-ce qu'il y a des interventions avant de passer au vote ?

**M. MEUNIER** : On vote sur quoi, là ? Sur la délibération elle-même ou sur le fait qu'elle soit soumise ?

**M. le Maire** : Sur l'inscription. Donc qui est contre le fait qu'elle soit soumise à l'ordre du jour ? Monsieur Feuillade ?

**M. FEUILLADE** : Non mais je ne prendrai pas part au vote. Je l'ai dit tout à l'heure, je trouve que la méthode viole la démocratie de base et donc je ne voterai pas...

**M. le Maire** : Vous êtes contre la décision gouvernementale, on est bien d'accord.

**M. FEUILLADE** : Non Monsieur le Maire, n'interprétez pas mes propos. C'est vous qui avez inscrit la question à la demande du Préfet. Le Préfet n'a pas demandé de la mettre aujourd'hui. Vous l'inscrivez, d'accord...

**M. le Maire** : Monsieur Feuillade, vous êtes pour qu'il y ait un nouveau conseil municipal ?

**M. FEUILLADE** : Non, je dis simplement que je ne prends pas part au vote.

**M. le Maire** : D'accord. Mais en clair, vous êtes pour que l'on réunisse un nouveau conseil municipal. Quelques milliers d'euros de plus de dépenses, avec tous les papiers, tout ça ...

**M. FEUILLADE** : Si vous voulez faire des économies, je vais vous en donner quelques-unes, Monsieur, que vous pourriez faire très facilement ! Et réunir un conseil municipal pour décider, pour parler des affaires de la population, ce ne sont pas pour moi des dépenses inutiles.

**M. le Maire** : Bien, alors on passe au vote ?

**M. MEUNIER** : Pour les mêmes raisons, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. le Maire** : Très bien. Alors on passe au vote

**(Vote à main levée sur l'inscription de la question à l'ordre du jour :  
43 voix pour, 6 ne prennent pas part au vote)**

**M. le Maire** : Puisque c'est comme ça, est-ce que vous voulez qu'on aborde tout de suite le sujet, en premier ? Puisqu'on a commencé à en parler, si tout le monde est d'accord, on peut commencer par le point 17, mais si vous n'êtes pas d'accord, s'il y a une opposition, on maintient l'ordre prévu. Il n'y a pas d'oppositions ? Même pas M. Feuillade ? Donc on y va.

**- 17 - Avis du conseil municipal sur le projet de décret fixant le périmètre et le siège d'un établissement public territorial composant la Métropole du Grand Paris.**

**(Rapporteur : M. Sénant)**

**M. le Maire** : Par courrier du 18 septembre 2015, reçu en mairie le 22, le préfet de région Ile de France a sollicité l'avis du conseil municipal sur un projet de décret fixant le périmètre et le siège de l'établissement public territorial composant la Métropole du Grand Paris issue de la loi 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la loi NOTRe. Le préfet de région nous demande de lui faire connaître notre avis dans le délai d'un mois, soit avant le 22 octobre.

Que prévoit le décret ? Ce projet de décret prévoit « la création d'un établissement public territorial composé des onze communes suivantes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay aux Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux. Comme vous le remarquez, il n'y a pas Verrières le Buisson ni Wissous. Wissous avait marqué son désaccord avec son maintien dans la Métropole, donc il va rejoindre un EPCI de l'Essonne ; Verrières le Buisson a toujours souhaité se maintenir dans la Métropole et la loi le lui a refusé. Verrières avait demandé son maintien, avait fait un référendum,

comme Wissous, mais dans le sens opposé, et donc la loi n'a pas tenu compte de la volonté de la population.

D'autre part, il est demandé de fixer le siège de cet EPT en mairie d'Antony, Antony étant la plus grande ville de ce futur territoire.

Donc ce que nous vous proposons, chers collègues, c'est de donner un avis favorable à la présence de la commune d'Antony au sein de cet EPT, de cet Etablissement Public Territorial, et de solliciter l'intégration de la commune de Verrières le Buisson parmi les villes composant cet Etablissement Public Territorial, la commune de Verrières le Buisson faisant déjà partie de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre et ayant elle-même sollicité vivement son intégration. Le maire de Verrières a écrit au moins dix fois et à chaque fois cela lui a été refusé par l'Assemblée Nationale. Le Sénat avait approuvé, mais pas l'Assemblée Nationale. Oui, c'est la loi.

Et enfin il est proposé de donner un avis favorable à la fixation du siège de cet EPT en mairie d'Antony. Ce qui est le cas déjà de la CAHB. ce qui ne veut pas dire que les locaux de ce futur territoire seront à Antony. C'est le siège, c'est un peu l'équivalent du siège social; mais ce ne seront pas forcément les bureaux. A priori les bureaux ne seront pas à Antony. Antony est la plus grande ville du territoire comme elle est la plus grande ville de la CAHB, donc il est normal que le siège soit ici. Sauf décision contraire de l'ensemble des communes, il est un peu normal que ce soit notre ville qui soit choisie comme siège.

**Mme HAGEL** : Il est prévu que les communes se prononcent sur le siège...

**M. le Maire** : Oui. Donc premier temps : la ville donne un avis favorable à sa présence dans ce périmètre. On pourrait très bien estimer que ce serait mieux d'être ailleurs, et c'est là-dessus effectivement que normalement il aurait dû y avoir un débat public, le gouvernement aurait

dû laisser le temps à toutes les communes de réfléchir, de consulter la population et de voir si elles préféreraient être avec l'Est ou avec l'Ouest par exemple. Ce n'est pas le cas, on le déplore autant que vous M. Feuillade, mais la question qui est posée est celle-là et il faut y répondre avant le 22 octobre.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le fond ?

**M. MEUNIER** : Monsieur le Maire, vous nous demandez donc par cette délibération de donner un avis favorable à la présence de la commune d'Antony au sein du futur établissement public territorial tel qu'envisagé par le Gouvernement pour le Sud des Hauts-de-Seine, et composant la Métropole du Grand Paris.

Un futur Etablissement Public Territorial dont le périmètre retenu par le gouvernement est le suivant : les villes de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, à l'exception de Verrières le Buisson et de Wissous, celles de la communauté d'agglomération Sud de Seine, et celles de la communauté de communes Chatillon-Montrouge. Permettez-moi de ne pas partager une telle proposition et ce pour plusieurs raisons :

Une première raison relevant de la conception que l'on peut se faire de la démocratie et de la coopération entre territoires. En effet, quelle est la base pour l'essentiel du périmètre retenu du futur Etablissement Public Territorial pour le sud des Hauts-de-Seine ? Une délibération du 19 septembre 2014 de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre. A l'époque, pourtant, rien n'était encore définitivement fixé en ce qui concernait la loi NOTRe, ainsi par décret du 19 mai 2014 une mission de préfiguration avait même été instituée dans le cadre de la création du futur Grand Paris, mission coprésidée par le Préfet de la Région Ile de France, le Préfet de Paris, et le Président du syndicat Paris Métropole pour définir les conditions juridiques et budgétaires ainsi que

l'organisation administrative de la future Métropole du Grand Paris.

Cette mission a commencé son travail autour d'une grande thématique et en liens étroits avec le Syndicat de Paris Métropole. Proposition de modification de l'article 12 de la loi MAPTAM afin de donner les moyens d'agir aux territoires, proposition de périmètres de territoires. Pour rappel, en ce qui concernait la Métropole du Grand Paris, trois grands scénarios étaient à l'étude : une Métropole forte intégrée dans le territoire, une Métropole intégrée avec des territoires forts selon que les territoires perçoivent des dotations de la Métropole ou tout ou partie de la fiscalité économique, une Métropole sous forme d'un syndicat fédérant les communautés d'agglomération.

De ce côté le Syndicat Mixte de Paris Métropole avait retenu trois critères pour approfondir et enrichir le travail législatif :

- Prendre en compte des projets de territoires et de coopérations intercommunales existantes,
- Ne pas se cantonner aux limites administratives,
- Créer des périmètres pertinents de développement et de solidarité.

Il y avait matière à ce qu'un débat démocratique puisse avoir lieu sur la pertinence de la délimitation des futurs territoires pour le sud des Hauts-de-Seine. Sur ce, à quoi correspondait un périmètre pertinent de développement et de solidarité ? Ce débat n'a jamais eu lieu. Je rappelle que la délibération de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre date de septembre 2014. On avait donc sur la ville largement le temps depuis septembre 2014 d'organiser un débat sur ce périmètre. Au lieu de cela, la délibération du 19 septembre 2014 de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre a gravé en quelque sorte dans la pierre la délimitation des futurs territoires sans que les élus de ce conseil n'aient été informés au préalable de l'état des travaux, des réflexions en cours, des différents scénarii possibles résultant aussi bien des travaux

de la mission de préfiguration que du Syndicat Mixte Paris Métropole. On a à l'époque ajouté de la précipitation à la précipitation sans tenir compte du débat démocratique ni d'éventuelles logiques de coopérations intercommunales.

Dois-je ajouter qu'à l'époque ni la maire de Bagneux, pourtant Présidente de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine, ni la maire de Malakoff, Vice-Présidente de cette même communauté d'agglomération, n'avaient été informées de la délibération soumise au sein de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Une seconde raison relève de la cohérence des projets de territoires. Cela ne vous étonnera pas, Monsieur le Maire, si je vous dis que nous ne partageons ni la philosophie générale ayant prédominé pour la création du Grand Paris, ni celle plus générale prédominant pour la réforme territoriale et ayant abouti à la loi NOTRe qui constitue la fin du processus démocratique de décentralisation mis en oeuvre depuis 30 ans, faisant à terme des communes des coquilles vides et dépossédant les élus locaux de leurs prérogatives.

Ainsi en est-il par exemple du logement. N'avons-nous pas voté, lors du dernier conseil d'administration d'Antony Habitat un voeu pour que notre Office Public de l'Habitat soit rattaché à notre commune et non intégré au futur conseil territorial ? Mais je pourrais également citer l'urbanisme, la politique de la ville, l'action sociale, ou encore les opérations d'aménagement. Au final, les principales décisions concernant la vie quotidienne de nos concitoyens seront prises au niveau du futur conseil territorial, voire de la future Métropole, éloignant encore un peu plus les lieux de décisions des citoyens.

Ceci dit, revenons sur la cohérence du périmètre du futur territoire que vous nous demandez d'approuver, puisqu'il faut bien in fine donner un avis sur le sujet. Dans cette logique alors de regroupement de

communautés d'agglomération, logique que vous semblez partager, pourquoi ne pas y intégrer la Vallée Scientifique de la Bièvre ? En effet, la Vallée Scientifique de la Bièvre est une maille de la Métropole parisienne à la charnière entre Paris et Saclay. Ce territoire constitue un axe économique majeur dont le schéma de cohérence pour l'aménagement et le développement du territoire établi en 2010 avait montré les potentialités, et que le CDT Campus Sciences et Santé du Grand Paris signé le 28 octobre 2013 avec l'Etat confirme.

C'est ainsi par exemple la position de la communauté d'agglomération Sud de Seine sur le sujet. Les contributions de ce territoire en matière de maintien de la diversité économique et sociale en coeur d'agglomération et de développement cohérent, équilibré et durable sont inscrites au centre du travail sur des sites d'envergure métropolitaine comme avec le Campus Grand Paris à Villejuif, le site des Mathurins à Bagneux, le futur quartier Antonypole à Antony ; mais aussi au sein des dynamiques qui s'organisent autour de plusieurs ensembles de projets dans chacune des villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

**M. le Maire** : Merci Monsieur Meunier.

**M. RUFAT** : On parle du débat, M. Meunier vient de le rappeler, le débat a déjà été faussé parce que sur le périmètre... Là, la délibération porte sur le périmètre, on est bien d'accord ? On ne va pas revenir sur tous les aléas de la loi MAPTAM, de l'article 12, et tout ce qui a été évoqué, parce que l'article 12 a changé mais c'était peut-être à la demande des élus locaux, et c'est parfois bien de faire évoluer la loi.

Donc là, sur le périmètre, on a déjà eu l'occasion de se prononcer à la communauté d'agglomération notamment, il y a presque un an. Le périmètre qui nous est proposé aujourd'hui n'est pas celui qu'on aurait souhaité, M. Meunier l'a rappelé. On voulait que le périmètre de la

communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre soit adossé à celui de la Vallée Scientifique de la Bièvre ; avec une cohérence qui avait été déjà soulignée plusieurs fois, dans le schéma d'une cohérence organisationnelle territoriale, et le contrat de développement qui avait été voté.

C'est celui-ci qu'on avait souhaité, le débat avait été gelé par la CAHB alors que les premiers plans sortaient, la CAHB a voté un périmètre figé, celui qui est aujourd'hui présent, le débat a été donc occulté sur le principe du périmètre. Donc on va voter contre cette délibération parce que c'est sur ce périmètre-là qu'on est opposés.

Ceci étant, il y a deux autres points : Wissous et Verrières. Wissous avec ses méthodes ne veut pas rester, préfère d'autres solutions, c'est le choix de la population et du maire, on va le respecter. Verrières, c'est un peu plus délicat, parce qu'il y a eu ... pas un référendum exactement mais il y a eu une réunion publique et évidemment à la réunion publique, il y a 200 ou 300 personnes qui viennent et qui décident... peu importe, mais effectivement, il y a eu consultation et c'est tout à fait louable au maire de Verrières de consulter la population, ce que d'autres auraient pu faire aussi.

Donc sur Verrières, Monsieur le Maire, moi je suis un peu comme vous, je suis un peu ancien dans ce conseil et je sais que lorsqu'on n'est pas d'accord avec une décision, on le dit, et lorsqu'on dit qu'on n'est pas d'accord, on ne vote pas oui. On vote non. Et moi je pense que si réellement Antony souhaite que Verrières entre, on le dit au Préfet, on dit « nous ne sommes pas d'accord et ce périmètre ne nous convient pas parce que nous voulons que Verrières le Buisson entre, et nous y tenons vraiment ; et pour vous montrer qu'on y tient vraiment, on vote contre.

Antony restera siège social, la loi le permet. On est tranquilles là-dessus. On restera le siège social parce qu'on est la ville la plus grande du

périmètre. Donc pas de problème sur ce point-là. De toute façon, comme vous l'avez dit, pour la CAHB le siège social est déjà à Antony mais ça ne veut pas dire que les bureaux seront également à Antony. Même si dans le projet Jean ZAY vous nous réservez un espace public encore indéterminé, ça pourrait peut-être être l'occasion d'accueillir les bureaux de ce territoire.

Monsieur le Maire, vous défendez Verrières le Buisson, nous aussi, nous ne sommes pas d'accord avec le périmètre, donc nous disons non.

**M. le Maire :** Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce projet de décret ? Il n'y en a pas ? Personne ne souhaite intervenir dans la majorité ?

Je vais vous répondre simplement que le périmètre qui est proposé, et je passe sur le cas Verrières, bien sûr, est assez logique : c'est le quart sud des Hauts-de-Seine. Il y aura quatre quarts de territoires sur les Hauts-de-Seine, nous avons le quart sud. Ce n'est pas foncièrement anormal. Que ce quart sud englobe en plus une part du Val de Marne, ça aurait fait un périmètre un peu gigantesque qui va vraiment très loin du principe de proximité. Les territoires ont vocation à gérer la proximité. Quand j'ai vu des projets d'EPCI il y a quelques mois faisant 800.000 habitants, comment avec 800.000 habitants pourrait-on gérer les ordures d'une ville ? Gérer le théâtre d'une ville ? 800.000 habitants c'est déjà un grand département. Il n'y a pas beaucoup de départements qui font 800.000 habitants ! Les départements n'ont pas les mêmes fonctions de proximité que les communes. Le bloc communal ne doit pas dépasser 300, 400.000 habitants. Au-delà, c'est trop, beaucoup trop.

Et donc le choix qu'on aurait pu faire effectivement, c'était d'abandonner Clamart et les villes du nord pour aller vers le Val de Marne. Alors là, je dois dire que là, pour ma part, j'ai une opposition personnelle qui est celle-ci : nous avons décidé d'entrer dans la Vallée Scientifique de la

Bièvre en 2009/2010 mais en 2012 nous avons été trahis. Quand ? Eh bien simplement lorsque le nouveau Gouvernement, après l'élection présidentielle de François Hollande, a débattu de l'avenir du Grand Paris, du Grand Paris ferroviaire. Du Grand Paris ferroviaire, pas du Grand Paris Métropole. Du Grand Paris ferroviaire. Et là, il y a eu un grand débat sur l'avenir de la ligne 18. Vous vous en souvenez, je suppose. Et les élus de la VSB, de la partie Val de Marne de la VSB en tout cas, notamment le maire écologiste d'Arcueil, mais aussi le maire de Cachan, président socialiste de la VSB, ont pris position contre la ligne 18. Simplement parce qu'il y avait quelques écolos dans l'équipe des élus, la Ministre en charge du projet, Mme Duflot, était contre Saclay et contre la ligne 18 à l'époque. Heureusement le Premier ministre et le Président de la République ont fini par prendre une position de sauvegarde de la ligne 18, il a retardé effectivement considérablement le projet mais au moins il a gardé la ligne 18. Donc nous aurons le projet Antonypole grâce à la décision prise début 2013 par le Premier ministre. Mais contre l'avis de la Ministre en charge du projet qui était soutenue par ses soutiens habituels, c'est-à-dire les maires écologistes notamment d'Arcueil. Le maire d'Arcueil, a eu gain de cause parce que la majorité de la VSB était socialiste, communiste ou verte, donc ils ont voté, ils ont donné un avis hostile. Parmi les opposants à la ligne 18, il y avait aussi le maire de Clamart et le maire de Fontenay aux Roses. Peut-être que dans la configuration actuelle, le choix aurait été différent, mais les maires de ces villes de gauche ont tous pris position à l'époque contre la ligne 18 et par conséquent contre la possibilité de développer un grand projet économique sur Antonypole. Depuis cette date que je ne prends plus part aux réunions de la VSB même si nous n'avons pas officiellement quitté la VSB. Et c'est pourquoi la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a refusé le mariage avec le Val de Bièvre. Voilà. Et je ne suis pas

près d'y retourner. La VSB a montré en 2012 qu'elle n'avait aucune solidarité avec Antony.

**Mme HAGEL** : Monsieur le Maire, sur le fond du projet et la position de certains maires avec qui j'ai des liens politiques, je n'interviendrai pas, je ne connais pas assez bien le dossier, par contre ce que je remarque, puisque tout le monde nous dit ici que c'est de la faute des élus de gauche, que c'est de la faute du Gouvernement, moi ce que je remarque quand même, c'est qu'en septembre 2014 M. Siffredi, qui n'est pas un élu de gauche, a proposé un périmètre à une communauté d'agglomération où l'ensemble des maires ne sont pas de gauche, et je remarque que Monsieur Siffredi et l'ensemble de ces maires, qui ne sont pas de gauche, ont eu gain de cause, c'est-à-dire que c'est le périmètre qu'ils ont choisi qui été finalement entériné par le Préfet de Région.

Donc Monsieur le Marie, je trouve que finalement vous ne devriez pas être aussi critique envers ce que vous appelez « la gauche, les écologistes, etc » puisque finalement le Préfet de Région vous a donné le périmètre que vous souhaitiez.

Donc finalement, de quoi vous plaignez-vous ? Moi personnellement, j'aurais préféré un périmètre qui ait un sens en matière de projets et en matière géographique. Les Antoniens, les gens de Bourg-la-Reine, les gens de Sceaux, de quoi ils parlent ? Qu'est-ce qui est l'ossature de leur vie pour la plupart ? C'est la ligne B du RER. Or cette ligne B du RER, je suis désolée ...

**M. le Maire** : C'est déprimant !

**Mme HAGEL** : Oui c'est déprimant, peut-être, mais cette ligne B du RER, concerne les gens du Val de Marne et les gens des Hauts-de-Seine. Il y avait une logique. Il y avait une logique géographique, une logique de vie, il y avait une logique de projets à justement avoir un territoire qui fasse... C'est ce que j'aurais aimé... Je vois que le Préfet de Région a préféré

Monsieur Siffredi à M. Breuiller, maire écologiste d'Arcueil. Je le signale, c'est tout. Donc vous voyez, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de Région vous a écouté.

**M. RUFAT** : Deux points sur votre réponse, Monsieur le Maire : oui, il y a peut-être eu une fâcherie avec...

**M. le Maire** : Ce n'est pas une fâcherie, c'est un choix stratégique. Nous avons une stratégie de développement économique,

**M. RUFAT** : Ils ont été battus ! Ils ont été battus après ! Le Premier ministre a tranché, donc on peut garder une rancœur...

**M. le Maire** : Quand ils ont décidé, ils ne savaient pas que le Premier ministre trancherait. Ils ne le savaient pas. Ils ont fait un choix entre nous et ...

**M. RUFAT** : Mais on ne va pas rester sur le passé !

**M. le Maire** : Attendez ! Vous parlez de solidarité ! Quand vous prenez un coup de couteau dans le dos, vous n'avez plus envie de revenir !

**M. RUFAT** : Alors là, je pense qu'en interne ça va changer !

**Mme HAGEL** : Quand vous vous étiez rencontrés, ça s'était très très mal passé.

**M. le Maire** : Non, à l'époque ça se passait bien.

**Mme HAGEL** : Quand vous vous étiez rencontrés en octobre ou décembre 2014, ça s'était très mal passé.

**M. RUFAT** : Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu sur le sujet de Verrières-le-Buisson qui est dans le périmètre. Et moi je maintiens que l'on ne peut pas voter ce périmètre en l'état.

**M. le Maire** : Et moi je maintiens le fait qu'il faut un vote clair. Notre vote clair c'est :

- 1) nous sommes d'accord pour intégrer ce nouveau territoire,
- 2) mais nous demandons que ce territoire soit agrandi d'une manière ou d'une autre par Verrières qui demande à y entrer.

Mais on ne va pas faire un vote absurde pour Verrières. D'ailleurs Verrières ne nous a même pas demandé de faire cela, pas du tout. Ils nous demandent de demander leur entrée dans ce territoire mais pas de refuser le territoire.

**M. RUFAT** : Alors vous êtes d'accord avec M. Le Préfet.

**M. le Maire** : Non...

**M. RUFAT** : Mais dans ce cas, vous allez dire oui !

**M. le Maire** : J'espère que la future loi NOTRe de 2017 fera entrer Verrières, c'est tout. Nous essayerons de faire rentrer Verrières en 2017, nous ferons rentrer Verrières en 2017.

**Mme HAGEL** : Et en attendant, ils vont faire quoi ?

**M. le Maire** : Pour le moment, je ne sais pas. Nous essayerons de garder leur place au chaud. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. MEUNIER** : Oui Monsieur le Maire, puisque vous abordez le sujet de la ligne 18 : Effectivement de la part des maires de la Vallée Scientifique de la Bièvre, c'est peut-être aussi un choix stratégique. Et ils considéraient, eux, comme nous le considérons, que la ligne 18 n'est peut-être pas une ligne prioritaire. Outre les faits, outre les problèmes écologiques engendrés sur le Plateau de Saclay qui ne sont toujours pas réglés aujourd'hui, la ligne 18 -et la Société du Grand Paris le reconnaît- a pour principal objectif de desservir les principaux pôles de compétitivité économique et technologique le long de cette ligne. Il y a peut-être d'autres investissements au sein de Paris, au sein de la région parisienne prioritaires : le RER B est un investissement prioritaire. Et les maires de la Vallée Scientifique de la Bièvre n'avaient pas forcément tort lorsqu'ils considéraient que la ligne 18 n'était pas une ligne prioritaire.

**M. le Maire** : Donc vous êtes contre le développement économique ? Vous êtes contre le développement économique, M. Meunier ? Sérieux ? Sérieusement ?

**M. MEUNIER** : Je ne suis pas contre le développement économique ...

**M. le Maire** : Si !

**M. MEUNIER** : Mais je considère que cette ligne n'a que pour objectif de desservir les principaux pôles de compétitivité économique et technologique.

**M. le Maire** : Oui, c'est important ! C'est l'avenir de l'économie française que vous voulez empêcher.

**M. MEUNIER** : Non, pas du tout Monsieur le Maire !

**M. le Maire** : C'est ce qu'on a compris en tout cas. Et M. Rufat me fait signe qu'il a compris la même chose.

Est-ce que tout le monde est d'accord avec M. Meunier ? Je pense que le débat a eu lieu. Nous allons passer au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 voix contre.)**

**M. le Maire** : Le périmètre est adopté avec la ville d'Antony comme siège.

**- 1 - Motion contre la baisse massive des dotations de l'Etat aux communes.**

**(Rapporteur : M. Sénant)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. le Maire** : Il s'agit d'un résumé adapté à notre ville de la motion demandée par les Maires de France.

**Mme Le BRIS** : Monsieur le Maire, je pense que chacun aura compris les fondements et le coup médiatique qu'a voulu faire l'AMF avec cette démarche, néanmoins c'est une démarche démagogique puisqu'elle invite les élus locaux à ne pas se prononcer pour l'assainissement des finances publiques de l'Etat. Ici, c'est carrément contradictoire avec votre politique puisque vous vous targuez à longueur de débats budgétaires de maintenir les impôts des Antoniens à un niveau supportable, ce que

chacun peut apprécier même si ça se fait, on le dit souvent, aux dépens de l'équité sur notre territoire, de la justice sociale, et du service public puisque vous augmentez les tarifs des services municipaux.

Mais comment se finance la DGF dans un contexte où la population évolue dynamiquement si ce n'est par l'impôt ? En fait ce que vous faites, c'est que vous jouez le contribuable national contre le contribuable local. Ce sont les mêmes en fait. C'est-à-dire que vous voudriez que les impôts nationaux financent l'augmentation ou au moins le maintien de la DGF que perçoit Antony alors que vous vous refusez absolument d'augmenter les impôts locaux. Votre famille politique propose bien sûr de baisser les dépenses, dont la DGF fait partie. Je rappelle qu'il est demandé un effort à la DGF inférieur à ce qu'elle pèse dans la dépense publique, 17% au lieu de 21%, c'est son poids dans la dépense publique.

Personne ne peut croire par ailleurs que les plans d'économies de l'ordre de 100 milliards d'euros proposés par votre famille politique se feraient sans toucher à la DGF. Aujourd'hui des engagements ont été pris pour rendre plus soutenable cette baisse qui est prévue, et notamment en faveur de l'investissement local, par la création d'un fonds de 1 milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et leurs groupements.

En vérité, ce qui vous déplaît, c'est que la DGF soit réformée ; aujourd'hui c'est une dotation qui est illisible avec des montants perçus qui vont du simple au double pour des communes qui sont dans la même situation, et c'est cela que vous ne voulez pas parce que vous ne voulez pas plus de solidarité. Vous le dites très bien noir sur blanc : « pas de solidarité envers la province ». Les Antoniens pourront s'en souvenir quand ils bénéficient d'autres subventions de l'Etat, par exemple pour les grands projets que nous portons pour cette ville.

**Mme DELPECH** : Monsieur le Maire, manifester contre la baisse des

dotations aux collectivités, soit 28 milliards de baisse cumulés sur la période 2014/ 2017, c'était l'objet de la journée organisée par l'AMF ce samedi 19 septembre. C'est ce que l'Association nationale des élus communistes et républicains fait depuis des mois, depuis que Nicolas Sarkozy en 2010 a supprimé la taxe professionnelle, ce qui a porté un coup fatal aux finances locales.

Nous pensons de plus que les politiques d'austérité menées par le Gouvernement actuel ne sont pas la solution pour notre pays, qu'une autre politique est possible. Les citoyens anti-austérité auront l'occasion de le redire le 8 octobre prochain.

Nous avons donc participé à cette journée, et nous nous réjouissons de son succès ; nous avons signé et fait signer la pétition proposée par l'AMF mais ce que vous nous proposez aujourd'hui, Monsieur le Maire, est contraire au deuxième mot d'ordre de cette journée qui était : « Faisons cause commune ». Car les maires de toutes étiquettes étaient appelés à faire cause commune contre la réduction des services publics, contre la diminution des investissements, et par là contre la compression de l'emploi public comme de l'emploi privé. La baisse des dotations aux communes est d'autant plus intolérable qu'elle s'accompagne d'une augmentation à hauteur de 41 milliards d'euros des aides aux entreprises via le CICE, ou la baisse des cotisations patronales sans contrepartie exigée.

Mais cette action du 19 septembre n'était pas cause commune contre le fonds de péréquation qui constitue le deuxième considérant de votre motion. Le fonds de péréquation sert, vous le savez, à rétablir une certaine égalité entre les territoires en redistribuant une quote-part des ressources de communes vers des communes moins favorisées. Antony est classée parmi les dix villes les plus riches de France pour le revenu médian par habitant.

**M. le Maire** : Médian, oui, mais pas moyen.

**Mme DELPECH** : Médian, c'est bien ce que je dis.

**M. le Maire** : C'est justement parce qu'il est réparti équitablement, il est réparti de manière très équitable, il n'y a pas de riches, il y a peu de pauvres à Antony... C'est bien ce que vous dites ?

**Mme DELPECH** : Non, je vous passerai le lien vers l'organisme qui parle des inégalités, l'Observatoire des Inégalités.

**M. le Maire** : Exactement. Nous avons les mêmes sources.

**Mme DELPECH** : Donc Monsieur le Maire, Messieurs les conseillers municipaux de la majorité, cela vous gêne de participer par exemple à la construction d'une piscine ou d'une école dans une ville de province ayant peu de ressources ? Cela démontre-t-il que vous êtes pour la concurrence entre les territoires ? Que la recherche de l'égalité ne fait pas partie de vos valeurs ? Nous sommes donc contre ce considérant que nous vous demandons de retirer de la motion que nous pourrions voter à ce moment-là.

**M. le Maire** : Alors Mme Delpech, nous ne demandons pas du tout la suppression du fonds de compensation. La conclusion c'est celle-ci : « c'est pourquoi la ville d'Antony soutient l'action de l'Association des Maires de France demandant à ce que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations ». Uniquement les dotations. Ce qui nous choque, c'est la conjugaison à la fois du fonds de la péréquation avec la baisse des dotations. S'il n'y avait que la péréquation, on ne serait pas contre. C'est 2 millions quand même, c'est lourd, mais on ne serait pas contre. On est contre la baisse des dotations. Et c'est là-dessus uniquement qu'on se bat.

**Mme DELPECH** : Mais alors à ce moment-là, vous supprimez ce considérant...

**M. le Maire** : Mais non.

**Mme DELPECH** : Puisque ce « considérant » est contre la mise en place des...

**M. le Maire** : Non, il n'y a pas de « considérant », on considère en effet que c'est lourd, mais on ne demande pas sa suppression. On demande la suppression ou en tout cas la réduction du programme de baisse des dotations. Et c'est là-dessus que j'attends votre soutien, Mme Delpech. On en a bien besoin.

**Mme DELPECH** : Non mais ce « considérant » veut bien dire que vous n'êtes pas d'accord avec la mise en place de ce fonds !

**M. le Maire** : Non ! Vous cherchez une raison de vous soustraire au vote mais vous ne le trouverez pas ! Vous ne trouverez pas de « considérant » là-dessus !

**Mme DELPECH** : Attendez, Monsieur le Maire, je lis bien dans votre lettre accompagnatrice : « elle se conjugue avec la mise en oeuvre de la péréquation ».

**M. SENANT** : Oui, c'est la réalité, ce n'est pas une demande. La demande, c'est de réduire le programme de baisse des dotations. C'est tout. Vous avez mal lu. Mais vous cherchez un prétexte pour ne pas voter, vous l'avez trouvé !

**Mme DELPECH** : Non. Si vous maintenez ce « considérant », nous nous abstiendrons car votre motion est contraire à la cause commune qui est d'assurer à toutes les collectivités territoriales les moyens de fonctionner au service des besoins de leur population.

**M. le Maire** : Donc vous ne vous opposez pas à la baisse des dotations.

**Mme DELPECH** : Si puisque je l'ai signée, la pétition !

**M. le Maire** : Peut-être mais pas aujourd'hui, pas là.

**Mme DELPECH** : Si, samedi et au marché dimanche matin

**M. le Maire** : Donc, à titre personnel vous signez, mais ici, dans le vote, vous vous abstenez. M. Feuillade, vous avez la parole, vous avez le

même avis que Mme Delpech....

**M. FEUILLADE** : Alors je n'ai plus rien à dire si vous savez tout ! Je voudrais juste faire une explication de vote : j'ai participé effectivement au coup médiatique de l'AMF, comme il a été dit tout à l'heure, en signant dans les premiers jours effectivement l'appel de l'AMF. Pourquoi ? Parce que je trouve que cet appel est l'oeuvre d'un panel politique, on retrouve des socialistes, on trouve des communistes, on trouve des verts, on trouve des écologistes ... Et je trouve effectivement que le texte de l'AMF est pondéré, juste, et pose les vrais problèmes. Mais il n'est pas comme le texte que vous nous présentez qui est dans l'excès, et c'est pour cela qu'il a rassemblé les gens, les maires, qu'il a rassemblé les élus. Là vous, vous êtes dans l'excès et vous en rajoutez ! Vous rajoutez l'histoire, et je vais dans le même sens que Mme Delpech, sur la péréquation. Mais la péréquation, c'est la solidarité ! Pourquoi voulez-vous je dirais même affaiblir le texte de l'AMF ? Pourquoi vous rajoutez des choses alors qu'on pouvait se mettre d'accord ? J'ai bien compris pas tous, mais ce texte a rassemblé des milliers de signatures. C'est un texte extrêmement consensuel et je crains, parce que je vous connais quand même assez malins, que vous en ayez rajouté justement pour qu'on ne vote pas ce truc ! Voilà.

**M. le Maire** : Non ! Je pensais vraiment que vous alliez nous suivre, Monsieur Feuillade ! Vous cherchez une raison de vous défilier vous aussi.

**Mme HAGEL** : Monsieur le Maire, si vous aviez voulu que nous votions votre motion, vous vous seriez contenté de reprendre globalement les propos de l'AMF. Or, vous n'avez pas fait ça, vous avez sorti un texte que moi, j'appelle de pure rhétorique politicienne, ça n'est rien d'autre ! L'intérêt général là-dedans, moi je ne le vois pas ! Or comme l'a dit très bien Isabelle Delpech, c'est l'intérêt général que nous devons défendre

parce que nous voulons défendre des moyens corrects pour les communes et les intercommunalités afin d'assumer leurs missions, mais vous, vous avez fait un texte politicard que nous ne pouvons pas... politicard, j'insiste, que nous ne pouvons pas voter ! Alors que j'ai signé aussi le texte de l'AMF.

**M. le Maire** : Donc vous ne voterez pas ?

**Mme HAGEL** : Non, je ne voterai pas votre texte.

**M. le Maire** : Donc Mme Hagel, vous n'êtes pas d'accord du tout avec Mme Le Bris.

**Mme HAGEL** : Je ne voterai pas votre texte.

**M. le Maire** : Néanmoins, vous êtes en totale opposition avec Mme Le Bris ! M. Rufat, est-ce que vous êtes d'accord avec Mme Le Bris, vous ? Vous êtes d'accord pour la baisse des dotations ?

**M. RUFAT** : Je vais vous répondre en tant que président du groupe : on va voter contre...

**M. le Maire** : Position difficile de la part du président !

**M. RUFAT** : Non, c'est mon rôle. On va voter contre votre motion. On vous l'a dit plusieurs fois, il y avait un texte de l'AMF qui avait été consensuel, vous venez avec un texte qui ne l'est pas du tout, on vous a donné plusieurs explications. On peut revenir sur le débat qu'il y a eu sur vos chiffres, j'ai regardé les comptes rendus ... Vous annoncez un chiffre de 10 millions pour un budget de fonctionnement de 86 ! Sur ces 10 millions, il y a de la péréquation, il y a les rythmes scolaires...

**M. le Maire** : Non, il n'y a pas les rythmes scolaires.

**M. RUFAT** : Ils y sont dans les 10 millions bien sûr ! C'est le calcul que vous aviez fait la dernière fois. Il y a aussi les réformes catégorielles, c'est-à-dire les améliorations des salaires des catégories C de la ville, vous avez mélangé dans votre chiffre tout et n'importe quoi, et vous aviez à peu près reconnu lors du débat que c'était vrai.

Alors vous revenez avec les mêmes chiffres, on sait très bien qu'ils sont faux et donc on vous le dit : vous utilisez un argument qui était consensuel et certains ici l'ont voté, toutes couleurs confondues, parce que l'AMF avait réussi à obtenir ce résultat, vous avez apporté un texte qui essaie une dissension, eh bien vous l'obtenez ! Donc je vous le dis en tant que président de groupe, on ne votera pas votre motion qui n'a pas l'esprit qu'avait l'AMF.

**M. le Maire** : Je rappelle quand même les chiffres, parce que vous dites qu'ils sont faux, vous avez toujours eu cette idée, à chaque conseil municipal vous avez contesté les chiffres, ils sont les suivants : la DGF passera de 13,7 à 6,3.

**M. FEUILLADE** : Cette année ?

**M. le Maire** : Non, en 2017. Vous voulez relire ? De 2010 à 2017, la perte de recettes pour la ville sera de 7,4 M€ de DGF. La charge de la péréquation sera de 2 M€. Pas cette année encore, on est à 1,6 M€ cette année, on sera à 2 M€ l'an prochain. Cela fait 7,4 M€ + 2 M€, ça fait 9,4 M€. Et effectivement les rythmes scolaires, ça fera 600.000, 500 à 600.000 en net, et enfin les mesures catégorielles de l'Etat feront autour de 2 M€. Donc au total, si on compte les rythmes scolaires, on est à 10 M€, si on compte les mesures catégorielles, on monte à 12 M€. 12 M€ comparés à un budget de 86 M€. On n'est pas loin de 15% du budget amputé par ces mesures. Ceci vaut pour toutes..., enfin pas toutes les villes, mais toutes les villes soumises à la péréquation. Si vous retirez la péréquation, c'est pratiquement toutes les villes qui auront cette charge. Sauf les villes bien sûr qui, elles, bénéficient de la péréquation et donc reçoivent des recettes. Mais les villes des Hauts-de-Seine, pour la plupart, vont subir l'équivalent de ce que nous subirons, nous, c'est-à-dire toutes mesures confondues entre 12 et 15% de réduction de leur budget. Nous, si on compte uniquement la péréquation et la baisse des

dotations, on est déjà à plus de 10. Avec les rythmes scolaires, on passe à 11. Et si on compte les autres mesures, on passe à beaucoup plus.

Mais vous avez toujours considéré que tout cela était négligeable, vous disiez même à un moment, M. Rufat et évidemment votre voisine, vous disiez même lorsqu'on a voté le budget que les équipements nouveaux coûteraient plus chers que le prélèvement de l'Etat, les équipements nouveaux ont coûté 700.000 € et ils ont été immédiatement couverts par nos économies, alors que les prélèvements de l'Etat coûteront plus de 10 M€. Ce n'est pas comparable. Donc maintenant les choses sont claires, je pense que tout le monde a compris, les prélèvements de l'Etat par la DGF et par la péréquation vont peser très lourd dans les comptes de la ville, et c'est pourquoi la ville demande non pas la suppression de la péréquation mais le ralentissement de la baisse des dotations. Les choses sont claires et c'est là-dessus que vous allez voter.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à 42 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.)**

**M. le Maire** : Donc les Antoniens maintenant sauront ce qu'il en est de votre position sur la baisse des dotations.

**Mme HAGEL** : Vous êtes malhonnête, Monsieur me Maire, parce qu'on vient de vous expliquer qu'on avait signé ! Ah c'est de la malhonnêteté !

**M. le Maire** : Vous avez voté.

**Mme HAGEL** : On vient de vous expliquer et vous nous dites « les Antoniens... » !

**M. le Maire** : Nous passons au point 2 de l'ordre du jour qui fera peut-être consensus.

## **URBANISME – AFFAIRES FONCIERES**

**- 2 - Secteur Jean Zay : Arrêt du bilan de la concertation et modalités**

**de la mise à disposition du dossier de création de la ZAC Jean Zay, de l'avis de l'autorité environnementale et du bilan de la concertation.**

**(Rapporteur : M. Charrieau )**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. CHARRIEAU :** La consultation s'est donc soldée par un certain nombre de remarques sur les registres ou par mails, de l'ordre de 220, qui pour la plupart étaient plutôt positives mais il y a eu quelques critiques d'un certain nombre de personnes qui regrettent cette densification, cette concentration en vase clos des étudiants, et qui regrettent les grandes barres, donc ce que je voulais proposer, c'est que dans les 2000 mètres carrés, on fasse un musée des derniers défenseurs de l'habitat en barres, puisqu'il y en a de moins en moins, plus personne ne veut y habiter, nous, nous en avons !

Globalement, il y a eu un certain nombre de remarques sur l'épannelage, la façon de s'harmoniser avec le tissu pavillonnaire qui est autour, cela fait partie inhérente de la volonté de notre municipalité de bien ancrer et d'aller à l'encontre de ce qui existait jusqu'à présent, des barres qui fermaient ce quartier et faisaient une vraie rupture dans l'habitat et dans l'urbanisme, nous voulons retrouver une continuité ; rapporter aussi un peu plus d'humanisme, d'humanité avec des séquençements de verdure et de béton, sachant que de toute façon ce quartier là ne sera pas plus densifié si l'on reprend les COS qui ont disparu puisque notre gouvernement actuel veut absolument densifier toute notre ville et un peu partout en Ile de France, dans les métropoles, donc nous serions à un équivalent COS à peu près comme celui qui existe dans les zones Ud, on sera à 0,8 comme coefficient d'occupation du sol, une densité donc très faible par rapport à tous les quartiers qu'on veut voir se construire un peu partout, dans toutes les villes des Hauts-de-Seine d'ailleurs. C'est un

élément qui a été vu plutôt comme positif par certains, ne pas aller assez loin pour d'autres, mais il y a des réalités aussi et des besoins de construire, nous avons des impératifs de construire sur notre métropole parisienne, je pense que nous avons proposé un projet équilibré parce qu'il ramènera une mixité entre les étudiants et les familles, une mixité dans l'aménagement urbain, où les parties vertes et les parties construites seront beaucoup plus séquencées.

Ce que je vous propose aujourd'hui, c'est de voter l'arrêt du bilan de la concertation et puis aussi les modalités de mise à disposition de l'ensemble du dossier de création de ZAC.

**M. RUFAT** : Monsieur le Maire, je ne pense pas qu'on va être dans le consensus, en tout cas pas tout de suite. L'histoire de musée, j'avais prévu d'en parler à la fin ...

**M. le Maire** : Le même musée ?

**M. RUFAT** : Eh bien vous allez voir ! On va s'amuser !

Alors il y a quand même une certaine discordance entre la délibération qui nous est proposée et ce que vient de présenter le rapporteur, qui était plutôt sur le projet qu'on ne va pas voir aujourd'hui parce que le projet, ce sera une future délibération, la numéro 2 est la ZAC, avec le dépôt d'un bilan, mais je vois que M. Charrieau est très au courant de ce qu'il va nous proposer en novembre dans les dossiers ! Là, on est sur le bilan, je vais donc parler du bilan de la concertation qui a été établi dans cette délibération.

Et vous avez repris ces termes, M. le Rapporteur, vous avez dit « il y a des points positifs, des points négatifs », moi quand j'ai lu votre rapport, je me suis dit : c'est quand même assez étonnant comme état d'esprit, lorsqu'on lit le bilan d'une concertation, de faire ce jugement de valeur négatif, positif ; on peut dire qu'on est favorable ou défavorable par rapport à un projet qui est proposé, mais « négatif », « positif », ça donne

une connotation assez particulière.

Par exemple quels étaient les avis négatifs qui ont été cités ? La disparition des espaces verts. La disparition des espaces verts, je ne suis pas sûr que ce soit quelque chose de négatif. Ça peut être un point défavorable qui est proposé dans votre projet mais ce n'est pas du négatif.

Autre point soulevé dans ce que vous qualifiez de négatif : c'est la privatisation des espaces extérieurs. Et là, moi je regardais votre réponse, parce que le bilan, ce ne sont pas simplement les propositions des différentes personnes, ce sont aussi les réponses que vous apportez aux remarques favorables ou défavorables d'ailleurs, parce que vous ne répondez pas toujours mais vous répondez parfois aux deux. Là, pour la privatisation des espaces extérieurs, vous répondez que le projet va faire « une clarification de la domanialité entre espaces publics et privés ». Alors à part que c'est un peu jargonnant, ça sent quand même la réduction de l'espace public quand on parle de clarifier la domanialité, on voit dans les constructions de toutes les Hauts-de-Seine qu'on a une tendance à la privatisation des parcelles de construction.

Nécessairement le COS sera maintenu à 0,8, je n'en doute pas, c'est à peu près la densité qu'il y avait tout au départ quand il y avait la totalité des 3.000 chambres sur la résidence. Mais la partie publique va largement être réduite dans le projet qui nous a été soumis et dont on voit les contours.

Autre élément que vous avez souligné, sur les barres : ce n'est pas forcément les barres qui sont maintenues. Il y a à Antony beaucoup de barres qui existent, qui ne sont pas des logements insalubres ni indignes, il y a de nombreuses résidences en barres, on en a l'habitude, je ne pense pas que ce soit des choses tout-à-fait désagréables et l'avantage des barres, et vous l'avez souligné, c'est que ça permet de maintenir au

sol une occupation du sol assez faible. C'est pour cela que c'est fait.

Dans les avis sur les logements sociaux étudiants, vous ne répondez même plus à cette critique, elle vous dépasse mais transformer ce que vous allez faire, des logements T2 d'étudiants avec 27 mètres carrés, deux chambres, une pièce d'eau à l'intérieur, une kitchenette aussi, à 240 € qui était le tarif qui était proposé au CROUS, les transformer en des logements qui seront à des loyers de 600 €, je pense que vous faites un saut social et on comprend que les gens vous disent : « vous réduisez les logements sociaux accessibles pour les étudiants » ; et connaissant la crise actuelle du logement social étudiant, ce n'est pas la bonne réponse. C'est ça que vous disaient les avis dans la concertation.

Il y a aussi des propositions ou des commentaires qui sont faits dans ce bilan, auxquels vous répondez très vite, trop vite : L'accroissement de la circulation. Il est cité, vous le reprenez, vous dites « on a fait des études, ça ne changera rien sur le quartier ». Je n'ai pas compris si la réponse était sur le quartier interne, -évidemment dans le quartier interne vous faites tout pour que les gens aillent dans leur sous-sol-, ou si c'est le quartier périphérique. Vous citez simplement le carrefour Léon Blum/Avenue De Gaulle en disant qu'il sera réaménagé. Je ne sais pas si c'est dans le périmètre, pas dans le périmètre, vous répondez, vous ne répondez pas ... Vous parlez du tramway qui n'est pas dans le périmètre, c'est parfois pas très clair.

Autre question qui est posée : c'est celle de la hauteur des futures constructions en commençant par le bâtiment A qui reste. Et là aussi je trouve que la réponse manque de précision. Vous dites « il faudra modifier le PLU », pour faciliter l'épannelage qui est la dégressivité, la hauteur des bâtiments.

Et puis il y a une proposition qui est celle de la passerelle pour faciliter la traversée de la A 86. Là c'est Ponce Pilate : c'est pas nous, c'est les

autres, c'est le STIF, c'est le Département... Je trouve que ce n'est pas la réponse adéquate au point 1.

Et puis le futur équipement public : Je ne sais pas combien de mètres carrés vous avez prévus pour ce futur équipement. C'est un équipement public quand même dont on connaît l'existence depuis plus de 4 ans, Monsieur Nouvel était venu nous présenter un très beau panorama extrêmement vert, très très beau, où déjà il y avait une sorte d'espace mystérieux... on verra plus tard... Je vois qu'en quatre ans votre réflexion reste toujours aussi floue parce que vous nous dites : on ne sait pas, on verra... Il y avait des propositions : il y avait la proposition de mettre un IUT, un Institut Universitaire de Technologie, il y en a un à Sceaux, il pourrait aussi y en avoir un à Antony, ça permettrait de maintenir, de perdurer le caractère universitaire de ce quartier. Ca ne sera plus une résidence universitaire, cela pourra être un campus universitaire avec des étudiants et d'autres familles puisqu'il y aura 600 logements. Ça pourrait être un IUT...

L'autre proposition qui avait été faite est celle d'un espace culturel. Je pense qu'il y a un lieu dans cette ville qui pourrait être le pendant du Château Sarran qui est sur le sud ; c'est à mi-chemin entre la périphérie de la ville et le centre, il pourrait y en avoir un autre dans le nord, qui proposerait des activités culturelles comme le fait le Château Sarran, c'est une proposition.

Et puis, mais vraiment pour moi c'était en dernier recours, il pourrait y avoir un musée. C'était mon dernier recours, M. Charrieau. Ce n'était pas ma première proposition et moi j'y verrais dans ce musée un musée de la résidence où l'on citerait tout ce qui a été détruit, c'est-à-dire les trois crèches qui étaient présentes, l'école maternelle, le restaurant et la bibliothèque universitaire, le gymnase, les courts de tennis, les ateliers d'artistes, le centre médical. Ce n'était pas ma première proposition.

Il y a deux délibérations : la première sur le bilan, compte tenu de ce que je vous dis, nous nous abstiendrons sur le bilan.

Sur la deuxième qui contient le bilan parce qu'on dit « on ouvre la ZAC... », comme elle contient le bilan sur lequel on s'abstient, on va également s'abstenir.

**M. MEUNIER** : Oui, Monsieur le Maire, nous y voilà donc ! Vous en aviez rêvé pendant plus de trente ans et vous êtes sur le point d'y parvenir : la disparition de la résidence universitaire d'Antony. Patrick Devedjian, maire, ne la qualifiait-elle pas de « kyste » dans cette ville ? Avec cette délibération nous arrivons quasiment au bout d'un long processus dont les principales victimes sont les étudiants qui ont besoin de se loger. Vous en portez la responsabilité. Je ne peux m'empêcher de rappeler que la résidence universitaire Jean Zay, c'était une capacité d'accueil de près de 3.000 étudiants à l'origine, et encore de plus de 2.000 jusqu'en 2010 ; de nombreux espaces communs mis à la disposition des étudiants, une bibliothèque, une salle de spectacles, un complexe sportif, un centre de santé, des salles de travail animées par des groupes d'études, un restaurant universitaire, mais également trois crèches, une école et une supérette.

Alors sur la délibération en elle-même et le bilan de la concertation, vous commencez par rappeler les modalités de la concertation destinée à répondre aux objectifs définis. Nous étions contre ces objectifs puisqu'actant le projet que vous portez aujourd'hui sur les terrains de la résidence universitaire Jean Zay, à savoir ne maintenir sur ce site que 1.080 logements étudiants pour pouvoir mieux y réaliser une vaste opération de promotion immobilière : 600 logements familiaux, comme vous les appelez, des commerces, des restaurants et un parking. Il est vrai que vous avez également réalisé une crèche et une école maternelle et élémentaire. Ces équipements existaient autrefois. Vous les avez

démolis.

Un projet qui par ailleurs positionne de manière anarchique les nouveaux bâtiments au sein des îlots, privatise les espaces extérieurs, restreint les lieux de rencontre et d'échange. Un projet qui prévoit de remplacer l'espace paysagé central par une place bétonnée. A la veille de la COP 21 en matière d'environnement et de développement durable, cela ne constitue manifestement pas une priorité pour vous sur ce projet. Pour preuve, s'il en était, vous reconnaissez dans le deuxième paragraphe de la page 4 du bilan de la concertation que le label éco-quartier n'est pas recherché.

Un projet qui passe également par la vente des terrains à vocation publique, des terrains destinés à accueillir des logements étudiants publics ou privés. La vente du reste d'une partie des terrains du Parc de la Chartraine pour permettre son extension est du reste déjà actée. Quitte à rentrer dans cette logique, pourquoi ne pas avoir prévu d'y implanter une maison de retraite publique ?

Un autre projet était pourtant possible consistant à maintenir sur ce site 2.000 logements étudiants, la réhabilitation des bâtiments encore existants, et la reconstruction de ceux démolis, à y maintenir des équipements affectés à la vie étudiante qui pouvaient aussi être ouverts aux autres Antoniens, ce qui n'empêchait nullement si besoin d'y réaliser de nouveaux équipements publics, voire quelques logements privés. Mais il est vrai que pour vous, plus que de préserver le logement étudiant, d'accroître son offre et de permettre ainsi à un plus grand nombre d'étudiants de se loger en Ile de France, il vous importait en priorité de détruire ce que vous appelez page 3 du bilan de la concertation « les barres d'Eugène Beaudouin ». Vous pouvez toujours prétendre par le biais de ce même bilan que la volonté de conserver et de réhabiliter le bâtiment A est motivée par la volonté de conserver la

mémoire de l'architecture d'Eugène Beaudouin, emblématique des années 50, manque de chance, le projet d'Eugène Beaudouin n'a jamais été de ne réaliser qu'un seul bâtiment mais bien une résidence universitaire dans son ensemble, avec tous les équipements sportifs, culturels et de santé y attenants. Respecter sa mémoire aurait consisté à réhabiliter cette résidence et non à la démolir.

Autre remarque en ce qui concerne le bilan de la concertation : Vous en rappelez ses modalités, son déroulement, mais vous vous gardez bien de rappeler que si entre les deux réunions publiques organisées autant de temps s'est passé : trois ans, c'est parce que le 10 mai 2012 le tribunal administratif de Versailles a annulé l'arrêté du 9 janvier 2009 pris par le Préfet des Hauts-de-Seine portant transfert des biens de la résidence universitaire Jean Zay à la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre. Ce même tribunal qui, le même jour, a également annulé en toute logique la délibération du 9 octobre 2009 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, portant approbation du protocole d'accord relatif à la réhabilitation et au redéploiement de la résidence universitaire Jean Zay. Et il aura fallu, après de multiples péripéties juridiques, que l'Etat et le Gouvernement actent votre projet pour que celui-ci puisse commencer à voir le jour.

Car c'est bien l'objet au final du protocole d'accord signé le 28 juin 2013 entre l'Etat et le Conseil général des Hauts-de-Seine, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et la ville d'Antony, que de permettre le projet que vous voulez réaliser sur les terrains de la résidence universitaire d'Antony. Un protocole d'accord qui est des plus scandaleux !

Vous vous gardez bien également de rappeler dans le bilan de la concertation que l'Etat envisage de porter une opération d'intérêt national sur le secteur Jean Zay. On peut toujours rêver : qu'advientra-t-il si l'Etat

décidait au travers de cette opération d'intérêt national de réaffecter ce secteur au logement étudiant ? Sans doute est-ce l'une des principales raisons pour lesquelles lors du conseil municipal du 25 mars dernier, vous avez voté une motion se prononçant contre le projet de mise en place d'une opération d'intérêt national sur le secteur Jean Zay.

Enfin, vous vous gardez bien de rappeler que 22 des logements étudiants que vous prévoyez de réaliser sur les terrains de la résidence universitaire d'Antony serviront à compenser une partie des 84 logements sociaux que vous vous apprêtez de nouveau à démolir dans le quartier du Noyer Doré : ceux de la tour du 6 rue Scherrer et du porche de l'Allée de l'Esterel. Il faudrait savoir : ces 22 logements étudiants ne peuvent pas compenser à la fois une partie des logements étudiants démolis et à la fois une partie des logements sociaux démolis dans le quartier du Noyer Doré. Le moins que l'on puisse dire est que cela augure mal du respect du protocole d'accord signé avec l'Etat le 28 juin 2013 puisqu'il prévoyait déjà une compensation au logement étudiant a minima par rapport aux besoins réels.

Enfin en ce qui concerne la création de la ZAC, je rappellerai simplement que déjà en 1988 Patrick Devedjian avait voulu créer une ZAC sur le terrain du bâtiment C aujourd'hui démolit. A l'époque le Ministère de l'Education nationale s'y était opposé. A la place un décret avait été signé en juillet par le nouveau ministre, Lionel Jospin, obligeant le conseil d'administration du CROUS à engager un plan de réhabilitation de la RUA. Les travaux débutèrent en juillet 90 par le ravalement des façades, pour se poursuivre par la pose de fenêtres en PVC. La preuve que si aujourd'hui l'Etat et le Gouvernement avaient voulu s'en donner les moyens, il était parfaitement possible de réhabiliter cette résidence. Le diagnostic technique ne concluait du reste pas à une nécessaire démolition.

Vous l'avez compris, nous voterons contre cette délibération.

**M. GOULETTE** : Monsieur le Maire, chers collègues, chers Antoniens et chers étudiants de la RUA qui nous regardent ou qui pourront nous regarder sur internet, nous parlons ce soir de l'avenir du quartier Jean Zay. Je voudrais, si vous le permettez, prendre la parole sur ce dossier.

C'est un dossier risqué pour s'exprimer parce qu'il est l'objet depuis plusieurs années de fortes tensions locales. Ces tensions, j'en ai pris conscience de façon vive alors que j'avais participé comme simple Antonien non élu à une réunion publique sur l'avenir du quartier Jean Zay en 2012. Alors pourquoi souhaiter prendre la parole sur ce dossier où il y a potentiellement des coups à prendre ? Parce que je considère que c'est de ma responsabilité comme Antonien, comme élu au conseil municipal, et comme professeur dans l'enseignement supérieur, sensible à la question des étudiants et de l'ascenseur social, d'y apporter quelques éclairages.

Aussi je souhaiterais ce soir vous inviter à sortir des schémas de pensée préétablis et des postures politiques pour réfléchir chacun par soi-même sur trois idées relatives à ce dossier. Trois idées que je n'ai pas inventées mais que j'ai entendues parmi les Antoniens ou les étudiants, trois idées qui ne vont d'ailleurs pas toutes dans le même sens mais trois idées qui selon moi sont fausses et qui nuisent à la sérénité des débats.

Première idée fausse : la cohabitation avec des étudiants dans une ville est impossible, et de toute façon elle ne présente aucun intérêt ni pour les étudiants, ni pour les autres habitants. Cette idée est fausse. Mais elle est répandue chez plusieurs étudiants et habitants à Antony. Pourquoi ? Je pense que c'est à cause de la situation spécifique et actuellement dégradée de la résidence Jean Zay qui a été construite comme un îlot de trop grande dimension dans la ville. Cette résidence s'est construite comme une ville dans la ville, ne favorisant pas les échanges. Et

pourtant, avoir des relations intégrées entre des résidences d'étudiants et les villes qui les accueillent est possible. C'est même ce que l'on trouve de façon répandue dans beaucoup d'autres villes et d'autres pays.

Les étudiants sont des habitants comme les autres, généralement destinés à rester un temps limité mais ils ont tout à gagner à être intégrés et peuvent en être reconnaissants. Les villes peuvent de leur côté bénéficier de ces jeunes en formation qui peuvent participer à différents niveaux dans la vie commune et apporter de belles choses de leur région ou pays d'origine.

Ce que je vous décris est une réalité vécue dans de très nombreux endroits. Et j'en suis moi-même d'autant plus convaincu que j'ai eu la chance de faire un séjour à l'étranger, aux Etats-Unis, alors que j'étais étudiant. J'ai habité pendant deux ans dans une résidence à Cambridge dans le Massachussetts, entre Boston et Lexington, notre ville jumelle que je salue au passage. La résidence où j'étais, de petite taille, accueillait des étudiants du monde entier et était parfaitement insérée dans la ville. Ainsi les étudiants faisaient bénéficier la ville de leurs talents divers, qui d'accompagnateur scolaire, qui de musicien, qui de sportif, etc... pour le plus grand plaisir et intérêt de tous.

Pour revenir au cas de Jean Zay, je crois qu'une cohabitation très fructueuse entre les populations est possible. Il nous faudra peut-être réfléchir au-delà des projets d'urbanisme à quelques actions concrètes pour la faciliter. Mais l'actuel projet d'urbanisme plus ouvert que l'ancien quartier Jean Zay facilitera déjà les choses naturellement.

Deuxième idée fausse : la rénovation de la RUA telle qu'elle était à sa conception est possible, ce n'est qu'une question de volonté politique. Cette idée est absolument fausse. Pourquoi ? D'une part car le monde a changé depuis les années 50 et les besoins des étudiants ne sont plus les mêmes. Les étudiants d'aujourd'hui ne réclament plus les mêmes

choses ; le paysage local de l'enseignement supérieur a changé, la résidence telle qu'elle avait été conçue était probablement magnifique, je veux bien le croire, mais tous les services associés coûtaient une fortune à la collectivité. C'est aussi ce qui a entraîné son déclin. Ainsi le modèle de la résidence universitaire d'Antony n'a jamais été repris nulle part ailleurs.

La volonté politique peut faire beaucoup de choses mais à moins d'être dans un système dictatorial, elle ne peut être imposée contre les demandes et les intérêts des parties prenantes. Non, ce n'est pas une question de volonté politique, c'est une question d'accepter la réalité des faits et des situations, même si je conçois que cela puisse être douloureux pour ceux qui sont restés attachés aux grandes heures de la résidence. La RUA a été conçue dans les années 50 dans un grand programme d'avant-garde à l'époque mais gigantesque et qui a mal vieilli. A nous de réinventer un nouveau quartier toujours étudiant et en cherchant en 2015 à être visionnaires.

Troisième idée fausse : Dans le projet de la ville, le compte n'y est pas pour les étudiants. Certains considèrent que les étudiants ne trouvent pas leur compte dans le projet de la ville, et avancent deux arguments : le côté social des logements et leur nombre. Mais en ce qui concerne le côté social, il est bien préservé puisque l'opérateur des logements étudiants sera toujours le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires, le CROUS, dont la vocation est d'assurer du logement social tout en veillant à la mixité. Certains loyers seront augmentés mais d'autres plafonnés notamment pour les plus modestes. Et pour les étudiants en forte précarité sociale, les aides personnalisées au logement, les APL, sont modulées. La vocation sociale des logements est donc bel et bien maintenue.

En ce qui concerne le nombre de places, il est prévu dans l'accord signé

entre la ville d'Antony et la Communauté d'agglomération, le Département et l'Etat, 1080 logements sur le quartier Jean Zay contre 2.000 actuellement. C'est sur ce point que certains considèrent que le compte n'y est pas puisqu'il manquerait 920 logements. Mais il est prévu dans le même accord la construction de 1.200 logements neufs dans les environs et 3.000 nouveaux logements sur les Hauts-de-Seine, soit au total 4.200 logements supplémentaires. On ne peut donc pas dire que le compte n'y est pas pour les étudiants, même si sur le quartier Jean Zay le nombre sera effectivement adapté pour permettre la création d'un quartier mixte. Il y aura au final dans les environs plus d'offres de logements étudiants qu'actuellement.

Chers collègues, habitants et étudiants, voilà quelques idées que je voulais vous faire partager. Pour conclure, oui, il nous faut sortir de nos anciennes façons de penser et regarder vers l'avenir pour imaginer ce quartier Jean Zay renouvelé. Oui, ce projet est bon pour les habitants d'Antony, oui ce projet est bon pour les étudiants. Maintenant tous l'attendent. Il n'a que trop tardé, il est urgent de le réaliser pour le bien de tous. Merci.

**M. le Maire** : M. Rufat ou Mme Charrier qui veulent certainement répondre à l'orateur.

**M. RUFAT** : Je remercie François Goulette parce que c'est courageux, oui bien sûr, pour le faire souvent, je sais que ça peut être risqué de prendre la parole comme ça, et je le remercie parce que ça a été construit et s'il le permet, je vais lui répondre sur les différents points qu'il a donnés.

Je suis d'accord avec lui, oui, il faut rompre avec l'ancienne façon de penser, et moi ce que je vois dans l'ancienne façon de penser, c'est celle de détruire la résidence universitaire qui est l'ancienne façon de vivre ici sur Antony depuis 1983. Et donc je suis d'accord, oui, il faut rompre avec

l'ancienne façon de penser.

Alors il y a trois points que vous avez évoqués : Bien sûr que la cohabitation est possible entre étudiants et la ville, c'est une évidence. Encore faut-il, -et là, la volonté politique doit être locale- que les étudiants aient envie de s'intégrer dans la ville, encore faut-il qu'on leur en donne les moyens, qu'on ne les empêche pas de s'inscrire sur les listes électorales comme ça a été fait ici. Encore faut-il que lorsqu'ils proposent des activités pour le cinéma, pas l'actuel bien entendu, quand ils proposent des activités dans les langues, il y avait une richesse avec les groupes d'études à Antony sur les langues, chose que moi je ne connais bien que depuis 83 à la résidence universitaire, on les écoute. Cela a été refusé lorsqu'on a demandé des aides à la municipalité. Il existait des groupes d'études, un certain nombre d'Antoniens non résidants ont été membres de ces groupes d'études, ont été professeurs de ces groupes d'études et ont été payés par le CROUS pour animer ces groupes d'études. Il y avait la possibilité, si la volonté politique locale existait, d'enrichir la résidence universitaire avec le vivier de la résidence par la diversité des origines, par la diversité des formations et je suis d'accord, on aurait pu faire un autre projet ; ça n'a pas été la volonté locale, et ce n'est pas la taille qui joue. Il me semble que la cité universitaire de Paris est encore plus grande, au moins une fois et demie plus grande, et personne n'a envie de la casser parce qu'elle est grande. C'est parce qu'ici, on avait cette volonté.

Et donc la pensée ancienne, oui bien sûr il faut en faire table rase, je suis d'accord avec François Goulette, une résidence universitaire, des étudiants sur Antony, sont les bienvenus, devraient être les bienvenus et pourront enrichir la ville de leur jeunesse, de leur dynamisme et de leurs compétences.

Sur le deuxième point, je pense qu'il y a un malentendu, comme si on

avait des chimères. Moi je n'ai pas de chimères. Le quartier va être rasé. Il y a un constat, une convention vient d'être signée. On peut penser tout ce qu'on veut de la convention, je l'ai déjà dit par ailleurs, mais il y a un fait et le fait est que la résidence est en train d'être démolie. Donc il faut prévoir non pas une rénovation mais une reconstruction. Et lorsqu'on critique les volumes et la qualité des logements sociaux, on parle bien des logements sociaux accessibles ; et M. Goulette, on peut en revenir aux chiffres mais malgré les plafonnements -on a eu le débat ici plusieurs fois avant que vous accédiez à ce conseil- les prix qui vont être proposés aux étudiants, y compris en incluant les APL, seront deux à trois fois supérieurs aux prix actuels.

**M. le Maire** : Non.

**M. RUFAT** : Mais si bien sûr !

**M. le Maire** : Non, non ! Donnez vos chiffres et on verra après !

**M. RUFAT** : Mais si ! Le reste à charge de vos logements sera toujours supérieur aux 240 € que paie aujourd'hui un étudiant, sans les APL.

**M. le Maire** : Combien ?

**M. RUFAT** : 240 €

**Mme HAGEL** : Il y avait des étudiants qui payaient 20 €. Qui payent actuellement 20 €, le « reste à payer ». Il n'y aura jamais des allocations logement aussi importantes !

**M. le Maire** : Non, ce ne sont pas du tout les chiffres du CROUS.

**M. RUFAT** : M. Goulette, la pensée ancienne c'est ça : se limiter aux 9 mètres carrés. Moi je ne parle pas de cela. Je parle des futurs. Aujourd'hui à 240 € pour un T2, demain ce sera 600 €.

**M. le Maire** : Non ! Mais non !

**M. RUFAT** : Bien sûr que si !

**M. le Maire** : D'abord il n'y aura pas de T2, et le tarif pratiqué sera le tarif du CROUS ! Et ce ne sera même pas le tarif maximum du CROUS.

**M. RUFAT** : Ah ben heureusement ! Mais ce sera quand même beaucoup plus cher qu'aujourd'hui.

**M. le Maire** : Ce sera plus cher que les taudis, effectivement.

**M. RUFAT** : Et puis, sur le décompte, M. Goulette, je reprends l'argument qu'on a déjà dit, que M. Meunier a cité : quand on voit que les mêmes logements comptent deux fois, pour la compensation de destruction ou pour la RUA, il y a étonnement de notre part sur la véracité des promesses sur les constructions puisque les 22 comptent aussi bien pour les compensations du Noyer Doré que pour les 1.080 du périmètre total...

**M. le Maire** : Ce n'est pas la même chose !

**M. RUFAT** : Ce n'est pas la même chose mais ce sont les mêmes logements

**M. le Maire** : Oui mais ce n'est pas le même sujet. Ce n'est pas le sujet des compensations.

**M. RUFAT** : Mais ils comptent deux fois. Ils comptent deux fois ?

**M. le Maire** : Et alors ? Ce n'est pas sur le même plan. Deux plans différents !

**M. RUFAT** : Oui ! Heureusement que les votes électoraux ne comptent pas deux fois parce que ça pourrait être dangereux !

**M. le Maire** : Pour qui ? Vous avez de l'expérience ! Bon continuons.  
Mme Charrier.

**Mme CHARRIER** : Je voulais compléter un peu ce que vient de dire Monsieur Rufat et remercier M. Goulette pour son intervention et en particulier parce que j'ai vu émerger dans ses propositions une proposition que j'aurais voulu voir émerger bien longtemps auparavant et qui concerne la relation entre les étudiants qui sont dans les résidences universitaires et la ville. Je considère que ça ne se fait pas automatiquement. Là, ça ne s'est pas fait automatiquement entre la ville

et la résidence universitaire. Et pourquoi ça ne s'est pas fait ? Parce qu'il n'y a pas eu de démarche de la ville pour profiter de la très grande richesse que constituait la présence de ces étudiants du monde entier dans notre ville.

Je l'ai déjà dit plusieurs fois mais il faut le répéter. On a perdu une opportunité. A l'heure actuelle, dans le monde entier, que ce soit en Asie, que ce soit en Afrique, vous avez des gens qui connaissent Antony, des gens qui sont à l'heure actuelle ministres, hauts fonctionnaires, et qui connaissent Antony, qui la connaissent pourquoi ? Comment ? A cause de la résidence universitaire. Et ils en parlent avec le sourire et avec plaisir tout comme M. Goulette parlait avec un plaisir évident de la résidence universitaire dans laquelle il avait été aux Etats-Unis. C'était une richesse pour eux, c'était une richesse pour nous, richesse à côté de laquelle nous sommes passés.

C'est le passé, maintenant il faut regarder l'avenir. Il faut regarder l'avenir et la proposition qui est faite me semble utile à reprendre, c'est-à-dire qu'est-ce que nous allons faire pour que des liens soient créés ? Il faudrait y penser pour que ce soit fait quand les étudiants habiteront ces résidences. Et je reviendrai sur une résidence qui existe à l'heure actuelle, c'est celle du Noyer Doré. Il y a des étudiants au Noyer Doré. Qu'est-ce qui est fait par la ville pour les étudiants ? Je pose la question et je ne dis pas « rien », peut-être y a-t-il des choses que je ne sais pas, mais qu'est-ce qui est fait par la ville pour que ces étudiants servent le quartier, pour qu'il y ait une mixité entre ce quartier et ses étudiants, pour que ces étudiants s'y sentent mieux et que ce ne soit pas seulement un endroit dans lequel on rentre pour dormir ! Pour que le quartier devienne aussi pour eux quelque chose, un monde dans lequel ils s'insèrent.

Je pense qu'il y a des choses qui peuvent se faire et qu'il faudrait faire à ce moment-là.

**M. le Maire** : Pascal Colin a demandé la parole.

**M. COLIN** : J'avais envie en entendant François Goulette de dire quelques mots parce que je trouve qu'il a parlé de façon authentique, et j'avais envie de donner un témoignage et une petite réflexion par rapport à cette cité, parce que souvent nous prenons des postures politiciennes sur cette question et souvent dans les postures, il y a beaucoup d'imposture, et c'est vrai qu'avoir une parole vraie et authentique, ce n'est pas toujours facile sur ce sujet.

Alors une conviction toute simple : l'exécutif municipal, les élus, aiment les étudiants. Nous considérons qu'à Antony ils ont leur place et que c'est un plus pour la ville. Cela c'est une conviction, François l'a dit, c'est la mienne, et je pense que nous sommes nombreux à la partager. Cela, je tenais à le dire.

Deuxième chose : il se trouve que, et je parle sous le contrôle de mon collègue Pierre Rufat, nous avons un point commun, c'est que lui et moi, on s'est retrouvés habiter la résidence universitaire, pas au même étage en tant que tel, moi j'ai habité avec mon épouse à la cité universitaire pendant plusieurs années et j'ai bien vu la réalité concrète de cette cité en tant que telle.

Alors bien entendu ce modèle a été dans le passé quelque chose d'intéressant et d'important et d'innovant. Ça, c'est une réalité. Mais il faut l'objectivité de reconnaître que le mauvais entretien et beaucoup de situations ont fait qu'il y a eu une dégradation. Aujourd'hui bien sûr que dans le monde entier on rencontre des ministres en Afrique, partout, qui ont dit « nous avons été étudiants à Antony. » C'est vrai, mais le meilleur modèle qu'on puisse leur donner aujourd'hui, c'est d'avoir une cité qui soit connectée, d'avoir quelque chose qui soit aux normes, pas quelque chose qui soit insalubre !

Moi je peux vous dire que ça, c'est une réalité. J'ai discuté avec des

étudiants qui m'ont fait part des situations qu'ils avaient, et beaucoup étaient favorables à ces changements. Moi je voudrais dire qu'Antony a vraiment ce souci de l'accueil, une cité qui est aux normes, une cité qui est innovante, c'est quelque chose d'important. Je crois que la vraie révolution, c'est la réforme permanente et le souci que nous avons, c'est de réformer, c'est d'améliorer, d'intégrer nos étudiants, et nous avons un véritable chantier demain, avec ces étudiants qui sont sur Antony, c'est comment on les intègre le plus possible dans la ville, et je pense qu'un nouvel urbanisme peut nous aider dans ce sens-là. Voilà ce que je tenais à dire.

**Mme BERGEROL** : Je crois que beaucoup de choses ont été dites. Moi je voulais insister, pour ceux qui ne connaissent pas toute l'antériorité de la résidence universitaire, sur le fait que ce n'est pas la ville qui a laissé se dégrader les locaux, la ville n'était pas propriétaire ni gestionnaire de ces locaux, c'est le CROUS, c'est l'Etat qui était incapable de gérer cette résidence, qui l'a laissée se dégrader et jusqu'à ne pas loger des étudiants ; vous parlez de tous ces étudiants mais il y avait aussi beaucoup de non-étudiants qui habitaient dans cette résidence universitaire. Donc là on pouvait dire qu'ils prenaient la place d'étudiants, de vrais étudiants...

**Mme HAGEL** : « C'était une minorité. »)

**Mme BERGEROL** : Une minorité ? Moi j'en ai reçu pas mal au service Petite enfance, c'était des gens qui travaillaient et qui depuis longtemps n'étaient plus étudiants. Après, vous savez toujours mieux que tout le monde, mais ... c'était tout à fait vrai.

Sinon, pour ne pas rentrer dans la polémique, moi-même habitante du quartier comme Pascal Colin, bien sûr qu'on a aussi la nostalgie de ces espaces verts, c'est vrai que nous nous promenons dans ces espaces verts, on se rend bien compte que c'est quand même très appréciable.

En même temps le Parc de Sceaux est quand même tout près aussi, donc on n'est pas complètement dépourvus en espaces verts dans le quartier, mais il faut aussi savoir faire évoluer une ville, faire évoluer un quartier, se dire qu'on va accueillir des familles qui vont prendre plaisir à habiter dans ce quartier, à y élever leurs enfants, et en plus en compagnie d'étudiants. Et en effet, nous les accueillerons et je pense qu'en dé-densifiant ce sera beaucoup plus facile de leur donner toute la place qu'ils méritent.

**M. le Maire** : Je veux juste compléter en quelques mots ce qu'a dit Véronique Bergerol : c'est l'Etat effectivement qui a abandonné la RUA par négligence peut-être mais aussi par volonté politique, quel que soit le gouvernement, par volonté politique. Et sur tous les équipements que vous avez cités, qui étaient peut-être brillants au départ, il n'y en avait plus, à part deux vieux gymnases, aujourd'hui il n'y en a plus. Ils ont tous disparu et ce n'est pas la ville, à part l'école, qui les a fait disparaître, mais l'école était vide, il n'y avait plus qu'une classe.

Et deuxième point : en 2012, l'Etat, le Président de la République socialiste, le gouvernement socialiste avait la possibilité, avec le jugement qui avait été rendu par le tribunal administratif, de reprendre le contrôle de la RUA et de la reconstruire. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait d'après vous ? Pour faire plaisir à la ville ? Ça m'étonnerait. Il ne l'a pas fait parce qu'il ne voulait pas le faire. Il préférerait effectivement le projet de la ville au vôtre. C'est l'Etat qui a décidé, l'Etat avait les moyens de reconstruire la RUA telle qu'elle était il y a 55 ans.

**M. RUFAT** : On le menaçait de 33 M€ de contentieux !

**M. le Maire** : Et alors, il n'est pas à ça près ! Il dépense des milliards ! Il suffit qu'on manifeste pour avoir un milliard actuellement ! Il prend 11 milliards aux communes mais il est prêt à distribuer des milliards à tous les manifestants !

Il a pris la décision de ne pas reconstruire la RUA telle que vous le vouliez. Voilà !

**M. RUFAT** : Si vous le permettez, sur ce point : il était menacé d'un contentieux juridique long et de pénalités de 33 Millions. Alors il aurait pu se lancer ...

**M. le Maire** : Et alors ? Quand on veut, on peut. Il n'a pas voulu !

**M. RUFAT** : La volonté ancienne qui était : pas de résidence universitaire à Antony, a prévalu. C'est tout ! Moi je pense que ça y est, on ne va pas revenir sur cette histoire de musée. Moi je rejoins Etienne Charrieau, il y a de quoi faire un musée dans cette affaire et l'on peut continuer longtemps le débat ici...

**M. le Maire** : Ce sera un musée qui ressemblera à l'ancienne RUA !

Avant de redonner la parole au rapporteur pour conclure, dernière intervention de Mme Hagel.

**Mme HAGEL** : Quelques mots seulement parce que de toute façon tout a été dit. Pour beaucoup de gens à Antony, ce que vous proposez est un enterrement mais nous sommes devant une situation où de toute façon vous faites le bilan d'une concertation, c'est là-dessus que nous devons nous prononcer, donc c'est là-dessus que nous nous abstiendrons.

Par contre je tiens à redire certaines choses qui n'ont pas été dites....

**M. le Maire** : Non !

**Mme HAGEL** : J'en ai pour deux secondes. Monsieur le Maire, qui va construire les 581 logements étudiants standards de confort actuel ?  
Page 2 du rapport.

**M. le Maire** : Demandez à la CAHB.

**Mme HAGEL** : Le bâtiment F sera reconstruit par la communauté d'agglomération, la communauté d'agglomération doit reconstruire aussi, alors on le découvre là, 179 unités, et il y a 585 logements étudiants standards de confort actuel, on ne sait pas très bien ce que cela veut

dire, qui vont être construits. Je voudrais savoir par qui ?

**M. le Maire** : Vous verrez ! Dans le cadre de la ZAC.

**Mme HAGEL** : Par des promoteurs ?

**M. le Maire** : Ce n'est pas défini ! Peut-être ... Les promoteurs savent faire des crèches, ils savent aussi faire des résidences étudiantes.

**Mme HAGEL** : Mais qui va payer ? Des promoteurs ?

**M. CHARRIEAU** : Mais non ! Attendez c'est du logement social ! Vous ne voulez pas l'entendre mais ça va être du logement social. Ce sera financé dans le cadre du logement social par un organisme de logement social, avec des aides de l'Etat qui disparaissent de plus en plus, et puis des aides de la communauté d'agglomération,

**Mme HAGEL** : Vous pensez vraiment qu'une communauté d'agglomération de 180.000 habitants doit reconstruire ? Enfin ce ne sera plus 180.000, ce sera presque 400.000, c'est elle qui doit reconstruire près de 500 logements sur ses fonds propres ? Vous trouvez que c'est normal ?

**M. CHARRIEAU** : Il y a une convention, Madame. C'est comme ça, il y a une convention.

**Mme HAGEL** : Est-ce que c'est une compétence d'un territoire ? Est-ce que ce n'est pas plutôt une compétence d'une région ?

**M. CHARRIEAU** : Oui, l'habitat étudiant, oui.

**M. le Maire** : Mais oui, on attend 20 M€ de la région qui ont été votés en 2006 et qui là seront exécutés par le prochain Président. Ou plutôt la prochaine Présidente.

**Mme HAGEL** : Le prochain Président ? Parce que vous pensez qu'il sera de votre côté ?

**M. CHARRIEAU** : Je voudrais juste conclure : Je remercie François Goulette de ses propos qui étaient assez touchants et qui montrent l'intérêt que la majorité de cette municipalité attache à ce qui a pu se

vivre dans ces locaux. Et je voudrais rebondir sur un point qu'il a dit : « ce qui compte, ce n'est pas que l'urbanisme, c'est ce qu'on y vit ». Sauf que malheureusement, et on le voit dans beaucoup d'endroits, c'est l'urbanisme qui conditionne aussi la façon dont on vit dans ces villes. C'est l'urbanisme qui cloisonne. Et aujourd'hui vous ne pouvez pas dire que cette cité ne cloisonne pas et ne s'enferme pas avec ces barres qui font un front devant les pavillons.

Les espaces verts, vous me parlez des espaces verts, mais qui utilisent ces espaces verts ? C'est avant tout les chiens qui vont courir dedans. Moi je vois rarement des enfants aller courir dans les espaces verts et je vois trois platanes qui sont là ; j'habite à côté et je ne vois pas grand monde profiter de ces espaces verts, sauf très tôt le matin ou très tard le soir.

Notre projet n'est pas d'extraire les étudiants ou de les parquer à tel ou tel endroit, notre projet est de les mettre au coeur d'un quartier et dans le rapport et dans le projet qui a été présenté, qui sera peut-être amené à évoluer aussi parce que la ZAC va vivre, dans ce projet, nous avons l'intention d'y amener de l'activité. Les étudiants et les gens, ce n'est pas uniquement parce que la ville va faire des soirées, ou alors je ne sais pas comment, parce que pour animer à la fois la maison de retraite qui, contrairement à ce que dit M. Meunier, existe déjà, elle n'est peut-être pas publique mais en tout cas elle accueille dans un cadre social les gens puisqu'elle est habilitée à l'aide sociale pour une partie de ses chambres, qu'elle va agrandir, il va y avoir en plus des personnes en situation de handicap qui vont arriver et là, même si ce n'est pas public, c'est associatif, c'est associatif comme la maison de retraite d'ailleurs, avec des financements publics à 100% pour les personnes en situation de handicap, vous ne pouvez pas dire le contraire, donc arrêtez de nous dire que l'on ne sait pas faire du social. C'est le Département, c'est la ville

et ce sont les associations qui créent des lieux d'accueil pour l'ensemble de la population.

Donc c'est une vraie mixité. Nous aurons des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, nous aurons des étudiants, nous aurons des familles et l'objectif est d'avoir aussi des activités, un pôle de vie, des commerces, alors peut-être pas un musée, c'était une boutade, excusez-moi, et donc c'est aussi un lieu de vie. Et la vie des étudiants, ce n'est pas uniquement parce que la ville organisera telle ou telle activité, que les étudiants se mélangeront. C'est parce qu'ils partageront des moments, parce qu'il y aura des lieux où ils pourront vivre ensemble, ou des lieux où ils pourront se croiser, que cette vie va venir.

Sur le nombre de logements pour étudiants, ne pleurez pas trop, aujourd'hui en Ile de France, les chambres étudiantes ne sont pas toutes remplies. Elles ne sont pas toutes remplies. Et aujourd'hui le conventionnement des futures chambres étudiants de cette résidence, pas que de cette résidence d'ailleurs, c'est important de le dire, des différents bâtiments de résidences universitaires qui mettront les étudiants au milieu des familles, eh bien ces différents bâtiments seront conventionnés avec des tailles de logements qui seront tout-à-fait satisfaisantes et qui ne seront pas équivalentes aux quelques chambres que vous avez visitées ce matin et dont la description ressemblait pas mal à ce qu'on peut connaître aujourd'hui dans la résidence universitaire Jean Zay.

Monsieur le Maire, je vous propose qu'on vote cet arrêt du bilan et ces modalités.

**M. le Maire** : On va passer au vote effectivement. On a eu un débat qui a duré au moins une heure, donc je pense qu'on a épuisé le sujet. Il y aura deux votes : d'abord le vote sur la concertation elle-même, et ensuite le vote sur la mise à disposition des Antoniens de ce bilan, de l'avis de

l'autorité environnementale et du bilan de concertation ; les trois documents seront présentés aux Antoniens pendant 15 jours entre le 9 novembre et la fin novembre. Donc on vote sur les deux sujets.

**(Vote à main levée sur le bilan de la concertation : délibération adoptée par 42 voix pour, 2 voix contre, et 5 abstentions.)**

**(Vote à main levée sur la mise à disposition du dossier de création de ZAC : délibération adoptée par 42 voix pour, 2 voix contre, et 5 abstentions.)**

**- 3 - Désaffectation et déclassement d'un terrain appartenant à la ville situé sur la commune de Wissous cadastré X 138, 139 et 140.**

**(Rapporteur : Philippe Serin en remplacement de Mme Sansy)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. FEUILLADE** : Juste une remarque parce que le rapporteur a fait très concis mais il n'a pas du tout évoqué le fait que depuis 12 ans la ville d'Antony a un terrain de 7.000 mètres carrés qui a été mis gratuitement ...

**M. SERIN** : Faux, c'est faux !

**M. FEUILLADE** : C'est ce que vous écrivez !

**M. SERIN** : Non, vous avez été au conseil avec moi et j'ai rapporté pendant 25 ans sur ce sujet ! On ne va pas polémiquer ce soir, on ira polémiquer ailleurs ! Il y a 25 ans que je suis sur ce sujet, alors je connais bien le sujet ! C'est bon !

**M. FEUILLADE** : Non, Monsieur je suis désolé mais ici, dans le rapport qui nous est présenté, il est dit que pendant 12 ans, un terrain de 7.000 mètres carrés a été mis par hasard ou on ne sait pas trop comment gratuitement à disposition. Voilà ! La question que je vous pose, Monsieur le rapporteur, c'est que depuis que vous vous êtes rendu compte qu'un terrain de 7.000 mètres carrés était mis gratuitement ...

**M. le Maire** : Non ! Ils paient un loyer de 6.000 €

**M. FEUILLADE** : Non, ou alors le rapport est mal fait. Il est dit qu'il est mis à disposition

**M. le Maire** : A titre onéreux, à titre onéreux !

**M. FEUILLADE** : Non, ça n'est pas noté !

**M. SERIN** : C'est une interprétation que je ne partage pas. Peut-on procéder au vote ?

**M. FEUILLADE** : Ecoutez, je peux poser mes questions quand même ! C'est bizarre, je vous sens très réactif sur ce sujet !

**M. le Maire** : M. Feuillade, n'essayez pas de raconter des histoires. Ils payaient un loyer pour ce terrain, un loyer de 6.000 €

**M. FEUILLADE** : Pour les 9.000 mètres carrés ou pour les deux ?

**M. le Maire** : Pour les 7.000.

**M. FEUILLADE** : Mais le terrain fait 9.000 !

**M. le Maire** : L'autre terrain était dans la DSP.

**M. FEUILLADE** : Vous me répondez qu'ils payaient 6.000 € sur la partie privative des 7.000. Le rapport n'est pas explicite, d'où le sens de ma question. Il fallait aller au bout.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres questions ?

**M. RUFAT** : Une question qui est connexe : Vous dites que le service de la fourrière n'est plus assuré par Dodéca, donc qui ...

**M. SERIN** : Il y a une fourrière qui est assurée au coup par coup. La police a un peu changé aussi et nous aide dans ce domaine. Elle aide à l'enlèvement des véhicules. Mais maintenant il n'y a pas un délégataire, il peut y en avoir plusieurs.

**M. RUFAT** : Donc ça veut dire que le périmètre futur de la délégation qu'on va être amenés à donner, puisqu'il y a rupture, sera revu complètement ?

**M. SERIN** : On va complètement changer.

**M. le Maire** : Il n'y aura pas de délégation.

**M. SERIN** : Il n'y aura pas de délégation.

**M. le Maire** : Pour nous, la fourrière n'est plus un service public, nous ferons appel à des marchés, comme on fait d'ailleurs depuis un an, des marchés ou des bons de commande. Voilà, c'est tout.

**M. RUFAT** : Le dépôt des voitures est toujours au même endroit ?

**M. le Maire** : Oui... pour le moment... parce que tout dépend de ce qui se passera. Donc ces deux terrains, nous allons les vendre au prochain conseil, lorsqu'on aura désaffecté et déclassé les deux terrains qui sont restés pour le moment dans le domaine public. D'accord ? Passons au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, 7 voix contre).**

**- 4 - Acquisition par la ville de la parcelle cadastrée AU n° 552 d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame Blondel.**

**(Rapporteur : M. Martin)**

**M. MARTIN** : Chers amis, c'est une régularisation. La ville va donc acquérir cette parcelle pour 600 €.

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **TRAVAUX - CONTRATS**

**- 5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour demander à la préfecture une prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) d'une durée de 12 mois.**

**(Rapporteur : M. Fouquet en remplacement de Mme Benoit)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. le Maire** : Nous devrions dans deux jours, le 27 septembre, présenter un projet. On n'a pas le temps, en deux jours, de le faire, donc on demande un délai d'un an pour pouvoir établir le projet de mise aux normes, le projet seulement de mise aux normes de nos équipements publics, ou de nos voies publiques, le programme, et c'est ce programme ensuite qu'on va mettre aux normes progressivement suivant ce calendrier. Là il s'agit simplement de faire le calendrier. C'est compliqué de faire un calendrier, et donc on demande un an de délai. Y a-t-il des questions ?

**Mme DELPECH** : Nous sommes déjà intervenus en début d'année ici sur le bilan peu glorieux de la France et les retards également sur Antony en ce qui concerne l'accessibilité. La loi du 11 février 2005 donnait pourtant dix ans, soit 2015, pour bâtir un pays accessible à tous. Pour le Collectif Pour Une France Accessible qui réunit plus d'une quarantaine d'associations, l'ordonnance du 26 septembre 2014 déconstruit la loi du 11 février 2005. En effet cette ordonnance permettra de déposer des milliers de demandes de dérogations pour échapper à l'obligation légale d'accessibilité. Au contraire, ces associations demandaient à raccourcir les délais d'agenda qui peuvent être repoussés à 3, 6 ou 9 ans, à alourdir les fonctions financières, à ne pas limiter l'accessibilité dans les transports aux seuls points d'arrêts prioritaires et d'autres points encore. Or aucun amendement en ce sens n'a été fait. Pire, de nombreux établissements recevant du public ne seront jamais accessibles car ils bénéficieront de dérogations qui n'existaient pas jusqu'alors.

De son côté Jacques Toubon, défenseur des droits ayant en charge l'application de la convention internationale des droits des personnes handicapées, a confirmé son inquiétude quant aux moyens mis en oeuvre pour garantir la mise en accessibilité des ERP dans le cadre de la

nouvelle procédure des Ad'ap. Il estime que les nouveaux délais accordés et les dérogations prévues ne sont pas de nature à obtenir des résultats rapides et tangibles en matière d'accessibilité.

Cette ordonnance a été votée par l'Assemblée le 20 juillet 2015. Les députés Front de gauche ont voté contre. Nous voterons contre afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la colère des personnes en situation de handicap et l'urgence à accélérer leurs droits à égalité de tous les citoyens.

**Mme CHARRIER :** L'Etat est contraint d'accorder un délai supplémentaire puisque bien des communes sont en retard dans les travaux.

**M. le Maire :** Pas seulement les communes, l'Etat lui-même.

**Mme CHARRIER :** Oui, l'Etat lui-même mais là on est dans une commune et donc je parlais au niveau des communes, au niveau des collectivités et au niveau des particuliers. Le fait que vous redemandiez cette autorisation prouve que des travaux nécessaires n'ont pas été programmés pour 2015. C'était pourtant la date au début limite de ces travaux. Ce n'est pas bien de toujours repousser, de profiter des délais pour reculer la mise en oeuvre des travaux. Vous n'êtes pas exemplaire, Monsieur le Maire ; nous voterons néanmoins pour cette demande de délai puisque de toute façon nous n'avons pas le choix, les travaux restent à faire et bien entendu il faut les faire, ça, c'est extrêmement important. C'est prioritaire. Mme Delpech a bien insisté sur l'importance que revêtent ces mises en accessibilité pour les personnes handicapées.

**M. le Maire :** Madame Charrier, vous avez dit qu'on n'était pas exemplaires, je ne revendique pas l'exemplarité, mais quand même, ne troublez pas les Antoniens sur ce chapitre-là ! La réalité, c'est que toute la voirie aujourd'hui est mise aux normes ; en 2010 la voirie n'était absolument pas accessible, aucun passage piéton n'était accessible,

depuis 2014 ils le sont tous. Maintenant ils le sont tous. Il y a encore quelques points dans des rues impossibles où les trottoirs ne sont pas assez larges, j'en conviens, mais les passages piétons sont tous accessibles. Il y avait 1.000 passages piétons qui avaient été comptés par l'ingénieur à qui on avait confié ce travail de recensement, il n'y en a plus un seul aujourd'hui.

Nous avons également mis en accessibilité l'essentiel de l'hôtel de ville ; il y a encore quelques bureaux qui sont inaccessibles, mais tous les bureaux qui sont vraiment affectés au public sont tous, pratiquement tous accessibles. Cela veut dire que c'est compliqué : toutes les portes sont à revoir...

Les écoles, nous avons deux écoles accessibles : La Fontaine et Pasquier. Nous sommes en train de mettre en accessibilité Velpeau, c'est déjà fini, et les Rabats c'est en cours, donc on double le nombre d'écoles, il y aura quatre écoles qui seront accessibles, cela veut dire huit écoles en réalité puisque chaque groupe scolaire a deux écoles, et bien sûr la prochaine école, Dunoyer de Segonzac, sera accessible parce qu'elle sera neuve.

Vous nous avez reproché nos nouveaux équipements que vous jugiez trop chers, trop beaux pour les Antoniens, ... eh bien ces nouveaux équipements sont tous bien sûr accessibles parce qu'ils sont nouveaux. Si on n'avait pas construit ces nouveaux équipements, les vieux équipements qu'on avait avant, eux, étaient inaccessibles. Tous ces nouveaux équipements qui sont très nombreux, il y en a eu une bonne vingtaine en quelques années, sont tous accessibles. Donc ne dites pas qu'on n'est pas exemplaires, Mme Charrier. Ne dites pas de contrevérité. Nous ne sommes pas les meilleurs certainement, quand on va en Amérique ou qu'on va dans les pays scandinaves, c'est mieux qu'en France de ce point de vue-là, j'en conviens, mais à Antony on n'est pas

les pires. Mme Bergerol est en charge du sujet au conseil départemental. Vous avez la parole.

**Mme BERGEROL :** Je voudrais juste dire que non seulement la ville d'Antony fait des efforts sur l'accessibilité mais aussi sur l'inclusion. Cela fait des années, bien avant les lois sur le handicap, que par exemple les centres de loisirs accueillent les enfants handicapés. On n'a pas eu besoin de loi pour le faire. Après, pour revenir sur la colère des associations de personnes handicapées, elle est quand même modérée. Les associations de handicapés, oui, ce sont des gens bienveillants qui comprennent aussi que quelquefois les choses ne se font pas aussi vite qu'on le voudrait.

**Mme BENOIT :** En tant que Présidente d'une association de personnes en situation de handicap, je souhaite dire qu'on ne peut pas tout mettre en accessibilité. Mme Charrier, Mme Delpech, vous avez fait un parcours avec nous l'autre jour, vous avez bien vu que beaucoup de choses ont été faites quand même, mais ce qu'il y a, c'est qu'il y a aussi un manque de la part de certaines personnes, pour les personnes qui sont non-voyantes, avec ce qui dépasse sur les trottoirs, il y a des endroits, de vieux bâtiments qui ne peuvent pas accueillir du public, il y a certains médecins qui ont justement demandé des dérogations, dans certains vieux bâtiments les ascenseurs ne pourront pas être mis aux normes, on ne peut pas tout mettre. Même chez les commerçants. En tant que présidente d'association, je sais les difficultés que les gens rencontrent, mais il ne faut pas rêver non plus, on ne pourra jamais tout rendre accessible. Déjà Antony a fait énormément de choses. Moi je vois, depuis les années que je suis à Antony, ça a énormément évolué. Cela fait vingt ans que je m'occupe de personnes en situation de handicap, ça a énormément évolué, et ça continuera d'évoluer.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour, 2 voix**

contre).

**- 6 - Adoption d'une convention de partenariat entre la commune d'Antony, le SIGEIF et GRDF pour la mise en place et l'expérimentation d'un module de micro-cogénération fonctionnant au gaz naturel.**

**(Rapporteur : Mme Lemmet)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme HAGEL** : Monsieur le Maire, la micro-cogénération est une nouveauté en France, par contre elle est déjà assez répandue en Allemagne, y compris chez les particuliers. Ce procédé a des avantages certains : un très bon rendement, et il n'y a pas de perte en ligne puisque la consommation a lieu sur place. C'est une solution bien adaptée à la région parisienne où il y a peu de centrales. De plus on produit de l'électricité aux heures où on en a le plus besoin. Nous sommes de fait dans le bon usage des énergies fossiles, en attendant le développement des énergies renouvelables.

Sur le plan financier pour la ville, c'est une opération blanche puisque voilà que de gentils parrains viennent apporter leur obole en finançant chacun pour moitié une chaudière et son installation, la formation du personnel d'entretien prestataire de la ville. Une aubaine, c'est certain. Seule la facture de gaz reste à notre charge. Cette facture sera alourdie et en revanche celle d'électricité sera diminuée. Pour l'instant on ne sait pas quel sera le point d'équilibre et quel sera l'avantage financier. C'est une expérimentation. Nous serons vigilants et nous espérons avoir des précisions au cours de la période, d'autant plus que s'il existe des tarifs intéressants de revente de l'électricité issue du renouvelable, ce n'est pas le cas en ce qui concerne l'électricité issue de la micro-cogénération.

Pour conclure, rappelons une nouvelle fois qu'en matière d'économies d'énergie, c'est la qualité de l'isolation du bâti qui fait la différence. Et que bien évidemment la meilleure solution demeure les bâtiments passifs, bâtiments qui ne sont pas pléthore à Antony, et qu'en particulier un édifice dont s'honore la ville, l'Espace Vasarely, doit être particulièrement énergivore. Bien sûr, nous voterons cette délibération. Merci.

**Mme LEMMET :** Je note que vous êtes d'accord pour cette expérimentation, que vous partagez notre intérêt, et effectivement comme vous le dites, nous n'aurons le résultat qu'à la fin de l'expérimentation, cela va de soi, une expérimentation c'est fait pour expérimenter, je n'ai pas d'autres mots pour le dire, et nous saurons réellement si c'est intéressant.

Ce qui est important pour notre ville, c'est que parmi les critères de choix, il y avait l'engagement de la ville dans la maîtrise de l'énergie. Et donc c'est une reconnaissance par nos pairs et par les spécialistes, ce n'est pas quand même n'importe qui, de ce que nous avons fait, et c'est un grand encouragement. Je trouve que c'est ça qui est important, parce que la maîtrise de l'énergie, certes, c'est celle qu'on ne consomme pas qui ne coûte pas cher, mais le bâtiment peut coûter cher, enfin il y a plein d'autres choses. Il y a aussi une autre façon aujourd'hui de voir l'énergie, c'est de la produire en petite quantité pour une auto-consommation. Et c'est ce que nous allons faire là. Et même si c'est énergivore, vous dites qu'on ne va pas la vendre à un tarif, mais ce n'est pas l'objet de la maîtrise de l'énergie. La maîtrise de l'énergie, son objet est de réduire, ce n'est pas de faire des gains financiers, ne confondons pas. On se comprend je pense.

Donc je pense que nous sommes dans la bonne voie et en tout cas, nous sommes assez fiers. Les services et les élus qui ont conduit le projet sont assez fiers d'avoir été choisis.

**Mme HAGEL** : Je voudrais juste compléter avec une information qu'on a eue en commission : la ville d'Antony a été choisie parmi 30 autres brevets, donc un peu cocorico !

**M. le Maire** : Oui, c'est bien. Merci Mme Hagel.

**Mme HAGEL** : Maintenant on va suivre, on va suivre avec intérêt. Par contre, à Paul Bert, ils ne sont pas au courant ...

**M. le Maire** : Parce qu'on ne vend pas la peau de l'ours, on ne les a pas prévenus. Ils vont l'être maintenant.

**M. SERIN** : On ne savait pas si vous alliez voter pour !

**Mme HAGEL** : Vous ne saviez pas si on allait voter pour, ça aurait tout changé !

**M. le Maire** : Vous aviez des inquiétudes sur la consommation de gaz de Vasarely : je ne connais pas encore la consommation parce que l'année ne s'est pas écoulée, mais je connaissais les prévisions de consommation faites lors du projet, c'était de l'ordre de 10.000 € en tout et pour tout pour l'année. C'est ce qui d'ailleurs nous a dissuadés de faire appel à la géothermie parce que l'investissement aurait été excessif, on aurait dépensé 350.000 € d'investissement pour une diminution de la consommation de quelques milliers d'euros par an.

**Mme HAGEL** : Ecoutez M. le Maire, moi ce que je vous dis, c'est que toutes les personnes qui sont allées à Vasarely cet été ont pu constater par elles-mêmes qu'il faisait très chaud. Alors ça veut dire que sur le plan thermique, il y a vraiment un problème parce que la chaleur de l'extérieur rentrait à l'intérieur. C'est de ce point de vue-là que nous sommes beaucoup à nous interroger, mais on espère que vous avez raison, que nous sommes beaucoup à nous interroger sur réellement la consommation nécessaire de ce grand bâtiment parce que franchement, cet été, il faisait très très chaud, dans les couloirs, vraiment très très chaud.

**M. le Maire** : L'isolation phonique, par contre, elle est bonne ? Elle est excellente, ça ne vous a pas échappé.

**Mme HAGEL** : Oui, on ne peut rien dire là-dessus.

**M. le Maire** : On peut supposer que l'isolation thermique sera de même niveau.

**Mme HAGEL** : Phonique, mais vous savez, ce n'est pas la même chose, Phonique et thermique, ce sont deux choses différentes.

**M. le Maire** : Pas forcément ...

**Mme HAGEL** : Ah non ! Je peux vous garantir que c'est très différent. Très différent.

**M. SERIN** : Le verre est d'un meilleur rendement que le béton.

**Mme HAGEL** : Dans certains cas, c'est vrai. Dans certains cas. Mais là on est inquiets compte tenu de ce que l'on a constaté cet été. On verra les chiffres à la fin de l'hiver.

**Mme LEMMET** : Je voulais simplement rassurer Mme Hagel : Nous faisons un suivi très précis et régulier de toutes les consommations, bâtiment par bâtiment. Donc nous veillons évidemment aux consommations des nouveaux bâtiments et nous allons regarder Vasarely qui est encore, je n'ose pas dire en phase expérimentale, mais qui vient de démarrer. Donc il faut un certain recul pour voir ce que l'on peut faire. Mais sur les bâtiments, les consommations sont suivies.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **PERSONNEL**

**- 7 - Modification du tableau des effectifs.**

**(Rapporteur : M. Serin)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. le Maire** : Des questions ?

**M. SERIN** : Sur les questions précises, je vous répondrai par la suite.

**Mme HAGEL** : Non, ce sont des questions d'ordre général. Peut-être une question précise quand même : il y a un poste de moniteur/éducateur qui disparaît, sans doute qu'on n'en a plus besoin au service prévention ?

**M. SERIN** : Non, c'est lié à des avancements de grade et des choses comme ça.

**Mme HAGEL** : Finalement, les effectifs, c'est fondamental puisque les services rendus aux usagers le sont en grande partie par les personnels de la ville, Monsieur le Maire, on est bien d'accord ?

**M. le Maire** : Oui, ça ne m'avait pas échappé.

**Mme HAGEL** : Je me suis penchée sur la filière animation. La filière animation est la filière des personnels qui s'occupent des enfants pendant les temps périscolaires.

**M. le Maire** : Oui, vous trouvez que les chiffres ont baissé ?

**Mme HAGEL** : Ecoutez, moi je suis à 47 postes de titulaires. 47 postes de titulaires temps complet, on va dire 47 agents pour simplifier. Il y a 5.600 enfants dans nos écoles. On est bien d'accord ? Sur 26 écoles. J'ai 47 postes de titulaires. De fait ces missions, parce qu'on se doute bien qu'il doit y avoir d'autres personnels pour encadrer les enfants dans les temps périscolaires, de fait ces missions sont confiées à des vacataires, embauchés pour quelques heures par semaine, sur un statut qui permet de quitter son poste du jour au lendemain. Un vacataire n'est pas obligé de dire : je partirai à la fin du mois ou dans trois mois, il peut dire : je ne viens pas demain.

La situation est vraiment problématique et cela dans de nombreuses écoles. J'espère que vous n'attendez pas un accident grave pour réagir. Il nous est remonté que dans certaines écoles on a pu voir trente gamins de maternelle à la cantine avec un seul adulte, ça s'est vu à Antony, ça

nous est revenu ; croyez-moi, je ne pense pas que les gens qui nous en ont parlé ne savent pas de quoi ils parlent.

Fort heureusement vous avez la chance d'avoir du personnel titulaire qui a une forte conscience professionnelle, et une haute idée de ses missions et responsabilités. Il faut quand même rétablir la situation. Il faut stopper les recrutements d'emplois ultra précaires, en annualisant des agents contractuels, ce qui permettrait une meilleure gestion de ces personnels, et un statut moins précaire, et surtout un meilleur encadrement des élèves de notre ville. Nous tirons la sonnette d'alarme et nous serons vigilants sur le sujet. Il y a vraiment un problème. Je ne parle pas en l'air ; je crois que c'est le lieu où il faut en parler. Les Antoniens ont besoin de réponse.

**M. SERIN** : C'est une question ou une affirmation ?

**Mme HAGEL** : Je pense que les Antoniens ont besoin de réponse.

**M. SERIN** : Vous affirmez donc, et je ne partage pas ! Les vacataires sont aussi des gens qui sont dans le besoin, qui ont besoin d'heures ; il y a beaucoup d'étudiants qui ont besoin de trouver du travail. Pour eux c'est une façon de trouver des emplois. Je crois ...

**Mme HAGEL** : Et pourquoi vous n'annualisez pas ?

**M. SERIN** : Vous avez mis en exergue les étudiants, ils ont aussi le droit de travailler.

**Mme HAGEL** : Mais pourquoi vous ne les annualisez pas ? Ce sont des gens qui connaissent leur emploi du temps sur l'année ? Vous pourriez faire des contrats...

**M. SERIN** : Cela fait très longtemps que vous n'avez plus d'enfants dans les universités !

**Mme HAGEL** : Alors si je comprends bien, pour embaucher des étudiants, on met en danger des enfants !

**M. SERIN** : Madame, ce n'est pas l'objet de la délibération, si vous

voulez, on pourra en reparler.

**Mme HAGEL** : Si, c'est dans le tableau ! 35, c'est à la fin du tableau ...  
Je constate que vous ne voulez pas nous répondre. Je constate !

**M. SERIN** : Non Madame, je vous ai répondu, ça ne vous plaît pas ! Ça ne vous plaît pas, c'est tout ! Et en plus vous ne posez pas une question, vous affirmez ! Alors moi, quand les gens affirment, je dis « je ne partage pas ».

**Mme HAGEL** : Je vous demande ce que vous prévoyez pour résoudre ce problème.

**M. le Maire** : M. Le Bourhis va vous répondre pour les maternelles.

**M. Le BOURHIS** : Madame Hagel, il ne vous a pas échappé que lors du conseil municipal du mois de juin, nous avons voté un avenant au contrat de restauration passé avec ELIOR, qui fait que maintenant les ATSEM sont toutes complètement libérées de leurs tâches de préparation des repas. Et donc cela permet à ces dames de s'occuper des enfants davantage en classe avec les enseignants, et d'autre part également sur les temps périscolaires et en particulier la restauration du midi.

**Mme HAGEL** : Oui mais si elles sont en classe avec les enseignants et qu'elles travaillent aussi à l'heure du déjeuner, il y a quand même un problème !

**M. le Maire** : Madame Hagel, essayez de comprendre ce qu'a dit M. Le Bourhis.

**Mme HAGEL** : Oui, j'ai très bien compris !

**M. le Maire** : Il n'y a plus aucun agent extérieur dans les maternelles, contrairement à ce que vous croyez.

**Mme HAGEL** : Moi, mes informations sont autres et sûres.

**M. le Maire** : Elles sont fausses.

**Mme HAGEL** : Ah non, elles sont d'hier !

**M. le Maire** : On vous a mal informée ...

**M. RUFAT** : Je pense que ce débat, on n'aurait pas dû l'avoir ici. Déjà nous avons insisté plusieurs fois que sur ce point du personnel il n'y pas a de commission qui est propre. Il y avait une commission affaires générales où éventuellement on pouvait rajouter des points d'informatique nécessaires, cela se fait à la CAHB. Je pense que c'est bien qu'il y ait une commission qui voit tous les points, il y a 13 points, ce n'est pas forcément très long et M. Serin est quelqu'un qui peut se rendre disponible quand il est de bonne humeur, ce qui est moins vrai quand il est tard, et donc ça aurait mérité une commission et on éviterait ces débats qui ne me paraissent pas très utiles.

**M. SERIN** : Je suis de bonne humeur quand on me pose une question et qu'on n'affirme pas quelque chose sans vouloir attendre la réponse. Comme vous voulez un dialogue, on est deux. Vous me dites quelque chose, je réponds. Vous, Madame Hagel, vous affirmez, donc je ne peux pas vous répondre ! Il n'y a pas de dialogue.

**Mme HAGEL** : Ce sont des informations que l'on m'a données et...

**M. SERIN** : Elles sont erronées, Madame et c'est tout. Acceptez qu'on puisse vous donner des erreurs.

**M. le Maire** : On vous a manipulée !

**Mme HAGEL** : On m'a manipulée ! Eh bien, il faut bien que ça arrive de temps en temps ! Mais je ne crois pas. Vraiment je ne crois pas, je suis sûre de mes sources.

**M. le Maire** : Nous allons passer au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Ce n'était pas la peine de se battre pour arriver à ce résultat !

**- 8 - Adoption d'une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle avec le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour la surveillance médicale des agents de la ville d'Antony.**

**(Rapporteur : M. Serin)**

**M. SERIN** : Notre médecin ayant rendu son tablier, il est très difficile d'en retrouver un, donc on a été obligés de faire appel à cet organisme parce que c'est très difficile de trouver un médecin, malheureusement.

**M. le Maire** : Donc nous aurons un médecin.

**Mme HAGEL** : Enfin !

**M. le Maire** : Comment « enfin », il y en avait un avant !

**Mme HAGEL** : Certains personnels, cela fait très longtemps qu'ils n'ont pas vu un médecin ...

**M. le Maire** : Non, il n'y a pas très longtemps qu'elle est partie, notre médecin !

**Mme HAGEL** : Je n'y peux rien, les gens me téléphonent. Je n'y peux rien !

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 9 - Mise en œuvre de la démarche « qualité de vie au travail prévention des risques psychosociaux ».**

**(Rapporteur : M. Serin)**

**M. SERIN** : Démarche très importante, Je la résume, il y a six étapes :

- réalisation d'un questionnaire
- étude de retour
- focus sur certains services cibles
- restitution et intégration des RPS
- construction d'un plan d'actions

- suivi du plan d'actions.

Pour cela on a besoin d'être aidés par un organisme compétent et cet accompagnement durera 12 mois, nous sollicitons pour cela une demande de subvention.

**Mme HAGEL** : C'est un dispositif intéressant mais comment se fait-il qu'il soit réservé aux titulaires, que les vacataires, les contractuels qui ont souvent des emplois assez pénibles ne soient pas concernés ?

**M. le Maire** : Mais vous n'en voulez pas, de vacataires !

**Mme HAGEL** : Et les contractuels. Vacataires et contractuels ! Moi je voudrais des contractuels à la place des vacataires. Ce n'est pas la même chose. Et je ne vous parle pas de titulaires, je sais la difficulté.

C'est la loi ? Cela ne peut pas concerner les vacataires et les contractuels ? Je suis quand même un peu étonnée.

**M. SERIN** : En fait, cela concerne l'ensemble des agents.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 10 - Fixation de taux de rémunération.**

**(Rapporteur : M. Serin)**

**M. le Maire** : Il n'y a pas de grands changements. Quelques centimes d'écart, mais c'est le mode de calcul qui a changé.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 11 - Mise en œuvre de l'indemnité dégressive en substitution de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la contribution sociale généralisée (CSG).**

**(Rapporteur : M. Serin)**

**M. SERIN** : C'est quelque chose de très particulier parce que le décret a changé. Avant il y avait une compensation pour la CSG, un nouveau décret du 29 avril 2015 qui remplace l'ancien dispositif a modifié cela, ce qui entraîne progressivement justement cette indemnité exceptionnelle qui allait jusqu'à 415 €, c'est assez technique. C'est une transcription de la loi malheureusement pour les agents.

**Mme HAGEL** : Il faut quand même qu'ils atteignent le SMIC, ça permet aux gens d'avoir le SMIC !

**M. le Maire** : Là, ce n'est pas le cas. Il n'y a pas que le SMIC. Ça va au-dessus. Même le DG en bénéficie et il n'est pas au SMIC.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 12 - Adoption d'un accord transactionnel avec un agent titulaire de la ville.**

**(Rapporteur : M. Serin)**

**M. SERIN** : Tout est dans la délibération, je n'en parlerai pas. Si vous voulez, je pourrai vous en parler off. Merci.

**M. le Maire** : Sujet personnel, il vaut mieux ne pas l'évoquer. D'accord ? Vous l'avez lu ?

**M. FEUILLADE** : Comme quoi, contrairement à ce qu'on nous raconte tous les jours, on n'est pas fonctionnaire à vie ! La preuve.

**M. le Maire** : C'est quand même très difficile.

**M. FEUILLADE** : Mais quand on veut et quand on gère ...

**M. SERIN** : Je ne polémiquerai pas sur ce cas qui est vraiment personnel, et c'est fort rare.

**M. FEUILLADE** : Moi non plus, je parlais d'une façon très générale, effectivement.

**M. SERIN** : On a demandé à M. Macron, mais lui pense que c'est à vie... pour lui !

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour et 2 abstentions.)**

## **EDUCATION**

**- 13 - Adoption de la convention relative aux missions périscolaires des directeurs des écoles publiques de la ville d'Antony et fixation du taux de rémunération de ces derniers.**

**(Rapporteur : M. Le Bourhis)**

**M. Le BOURHIS** : C'est une des conséquences de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui modifie l'organisation et le fonctionnement des temps périscolaires.

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. le Maire** : Donc il y a deux votes : l'adoption de la convention et la rémunération.

**(Vote à main levée sur la convention : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**(Vote à main levée sur le taux de rémunération : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. Le BOURHIS** : C'est le résultat également d'une longue concertation avec les directeurs d'écoles.

**- 14 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement engagées par l'Education Nationale en faveur de l'initiation aux langues étrangères dans les classes de cours élémentaires durant l'année scolaire 2015 / 2016.**

**(Rapporteur : Mme Quinzin)**

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :  
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

### AFFAIRES DIVERSES

- 15 - Adoption d'une convention à passer avec l'Etat pour le versement d'une subvention dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.

(Rapporteur : M. Nehmé)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :  
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 16 - Prise en charge des dépenses par la ville dans le cadre des relations d'amitié avec des villes étrangères.

(Rapporteur : M. Hubert)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :  
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 17 - Avis du conseil municipal sur le projet de décret fixant le périmètre et le siège d'un établissement public territorial composant la Métropole du Grand Paris.

**M. le Maire** : Le sujet a déjà été débattu en début de conseil.

### QUESTION ECRITE

**M. le Maire** : j'ai reçu une question écrite de M. Rufat, au nom de son groupe, sur la question des réfugiés. La question est la suivante :

« *La France, pays de la déclaration des droits de l'Homme, respectant sa*

*tradition d'accueil de personnes victimes de persécutions, s'est engagée à accueillir 24 000 réfugiés sur deux ans. Fidèles à ces valeurs et sensibles à la situation des populations réfugiées et à leur accueil, nous voulons que, au-delà d'une émotion bien naturelle, notre humanité, notre solidarité, se manifestent par des actes.*

*Les collectivités territoriales doivent, aux côtés de l'État, et dans la mesure de leurs moyens, s'associer à cet accueil des réfugiés qui fuient au péril de leur vie la guerre et toutes ses exactions. M. le Maire, nous avons appris que vous accepteriez d'accueillir dans notre commune un certain nombre de familles. Nous approuvons cette intention et nous souhaitons avoir une vision claire de vos perspectives et des modalités retenues.*

*Quel est le nombre de personnes qui vont être accueillies ? Quelles dispositions allez-vous mettre en place pour l'hébergement, l'accueil des enfants dans les écoles, l'accompagnement des familles ? Quels crédits allez-vous débloquer pour prendre en charge leurs besoins alimentaires, sanitaires et de transports ?*

*Prévoyez-vous de faire un appel public à l'ensemble des Antoniens en ce qui concerne l'accueil, l'accompagnement de ces personnes et tout ce qui pourra contribuer à leur intégration ? Des bonnes volontés se sont déjà manifestées, comment envisagez-vous de faciliter le travail des associations et des bénévoles ? Pensez-vous solliciter le parc de logement privé pour ne pas faire porter tout l'effort sur le parc social ? »*

La réponse est la suivante :

Comme je l'ai déclaré dans le journal Le Parisien, « si la ville est sollicitée, elle fera son devoir ». Je confirme mes propos.

J'ai participé, le 12 septembre dernier, à la réunion d'information des Maires, organisée par le Ministère de l'Intérieur et en présence du

Premier ministre, dont le but était de rappeler le rôle de l'Etat ainsi que celui des communes pour l'accueil des réfugiés.

La politique de l'asile est une compétence de l'État, -c'est dans le document que nous a remis le ministre de l'Intérieur- auquel revient la prise en charge des demandeurs d'asile. Vous parlez de budget, c'est l'Etat qui juridiquement est en charge de l'asile et du budget de l'asile. Il prend en charge leur hébergement, il leur verse une allocation qui permet aux demandeurs d'asile de subvenir à leurs besoins, notamment alimentaires mais aussi tous les autres besoins, notamment le logement, il assure l'accompagnement administratif et social, ainsi que les besoins de soins à travers la CMU.

L'État entend également soutenir les communes qui souhaitent participer à la prise en charge des réfugiés. Un accompagnement financier des collectivités est prévu : un soutien exceptionnel et forfaitaire à la mobilisation des communes qui créeront sur leur territoire des places d'hébergement supplémentaires d'ici 2017, pour un montant de 1000 € par place d'hébergement. Des aides complémentaires sont aussi prévues pour les propriétaires publics et privés qui mobiliseront des locaux d'accueil.

Les maires qui ont manifesté leur volonté de contribuer à l'accueil peuvent trouver leur place à différentes étapes des dispositifs mis en œuvre par l'État.

- en mettant à disposition des bâtiments pour créer des lieux d'hébergement de demandeurs d'asile ;
- en mettant à disposition des logements pérennes pour les demandeurs d'asile ayant acquis le statut de réfugié après instruction de leur dossier, donc pas tout de suite, il faut neuf mois à peu près en

moyenne, peut-être que l'Etat va accélérer mais à ce jour, on sait tous que le délai moyen en France est de neuf jours ;

- en proposant un accompagnement social complémentaire de celui organisé par l'État.

Pour aider les Maires dans cette tâche, chaque Préfet de département a nommé –ou va nommer- un correspondant du Plan Migrant, qui est notre interlocuteur privilégié. Je ne connais pas encore le nom de ce responsable mais on va l'apprendre, de toute façon le premier réfugié qui arrivera à Antony, ce n'est pas tout de suite puisqu'il faut d'abord qu'il passe la frontière administrative de l'Etat, il faut qu'il ait des papiers.

Nous avons reçu des messages de personnes souhaitant bénévolement aider les réfugiés ou même les accueillir. L'Etat a rappelé toutefois que l'hébergement d'un demandeur d'asile ou d'un réfugié constitue une lourde responsabilité et comprend un volet important et technique d'accès aux droits et d'intégration. Il recommande donc de s'appuyer sur les associations spécialisées et d'orienter vers ces associations les particuliers désireux d'accueillir des réfugiés.

La préfecture a répertorié un certain nombre d'associations susceptibles d'apporter leur appui social. Interviennent régulièrement sur Antony le Secours catholique, le Secours Populaire, la Croix-Rouge. J'ai reçu, en outre, la proposition de l'association Al Amal présidée par Madame Messaoudi.

Concrètement, Antony Habitat a d'ores et déjà identifié 9 logements qui, à ce jour, pourraient être accordés à des réfugiés. On verra aussi le délai, s'il faut attendre un an que les réfugiés arrivent, les logements seront attribués à d'autres en attendant mais on s'est engagé pour 9 logements sociaux à attribuer aux futurs réfugiés, c'est le chiffre minimum, on verra ensuite comment s'adapter.

J'ai demandé au CCAS de coordonner la prise en charge des futurs réfugiés en s'appuyant sur les nombreuses associations spécialisées. Christian Ollivry sera l' élu référent.

Bien entendu, nous veillerons aussi à ce que cet afflux n'ait pas d'impact sensible sur les demandes de logements en cours de la part de nos concitoyens et que la répartition des logements attribués aux réfugiés sur notre territoire soit équilibrée.

Compte tenu des perspectives de demandes d'asile en France dont nous avons connaissance, il n'est pas certain que l'on soit vraiment débordé par le nombre de réfugiés, d'autant que le ministre de l'Intérieur nous a informés lors de la réunion du 12 septembre que très probablement, les réfugiés seraient orientés vers des villes où le logement n'est pas trop tendu. Ce n'est pas le cas de la région parisienne, la province peut accueillir plus facilement des réfugiés sans que ça pose des problèmes aux éventuels demandeurs de logement.

Nous nous tenons donc prêts mais c'est l'Etat, via le Préfet des Hauts-de-Seine, qui pilote l'accueil de ces réfugiés et qui nous sollicitera le jour venu pour intervenir dans son dispositif.

Nous attendons maintenant que l'Etat nous demande d'accueillir des réfugiés. Christian Ollivry va peut-être compléter ce que j'ai dit par la connaissance qu'il a déjà acquise sur le sujet.

**M. OLLIVRY :** C'est intéressant de voir le nombre de personnes qui s'intéressent aux réfugiés alors que nous n'en avons encore pas beaucoup. Continuons à nous intéresser aussi aux personnes qui sont autour de nous et qui demandent de l'aide. Samedi il y a une femme avec quatre enfants qui était à la rue, et qui était accueillie par une famille Antonienne en attendant que le SAMU social s'occupe d'elle, c'était samedi, tous les services étaient fermés, c'est un exemple de ce qui se passe comme solidarité à Antony. On est très très heureux de savoir que

beaucoup de gens vont certainement ouvrir leur porte pour les réfugiés, mais je dirais que c'est important aussi de se souvenir qu'il y a à Antony, comme ailleurs, mais c'est notre ville, beaucoup de sollicitations pour des personnes qui sont dans des situations précaires.

Maintenant, on va s'occuper des réfugiés, on a identifié beaucoup d'associations qui se sont manifestées, les paroisses catholiques, Al Amal, paroisses protestantes, elles se sont toutes mobilisées, en plus des associations dont on a parlé, et l'Etat va mettre aussi des associations référentes qui sont spécialisées, qui sont en fait mandatées par l'Etat pour coordonner cette affaire et on essaiera au sein du CCAS de faire le mieux possible. On est ouverts à toutes vos sollicitations, à toutes vos propositions et vous pouvez en parler autour de vous, les offres individuelles sont bien sûr les bienvenues.

On a entendu dire que ces engagements seraient pour deux ou trois mois quand on a quelqu'un en attendant que la personne soit de nouveau logée. C'est important de le savoir parce que cela peut motiver une famille à titre personnel. Ce n'est pas X années ou je ne sais pas quoi.

Ensuite, avec la direction de l'éducation et M. Le Bourhis, on verra les problèmes scolaires, les problèmes de cantine, les problèmes d'activité scolaire ; on verra avec les gens qui sont capables de proposer des cours de langue parce qu'on ne connaît pas le niveau bien évidemment de langue de chacune de ces personnes, on verra s'il faut les mettre à « La Grande Cordée », s'il faut les mettre aux Femmes Relais, s'il faut les mettre au GRETA, etc... on se verra aussi avec le maire demain matin pour en discuter.

**Mme BERGEROL** : Pour compléter, au niveau du Conseil Départemental notre département et son Président mettent à disposition trois bâtiments dans le département, notamment un à Suresnes avec 100 logements, et à ce jour nous n'avons pas encore reçu de réfugiés, nous n'avons pas de

nouvelles, mais le département se mobilise aussi auprès des communes.

**Mme MESSAOUDI** : Je voulais vous dire que notre association est prête, elle attend. Je pense qu'il y a la langue, déjà, nous avons beaucoup d'arabisants, et puis nous avons chaque jour des gens qui nous ramènent des vêtements, même de l'argent, donc on est en attente. On est prêts à les accueillir.

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions orales ? Aucune question, la séance est donc levée.

(La séance est levée à 23h30.)